

BULLETIN

MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700

premier semestre 2009

N° 47



Villenon – samedi 16 mai 2009

SOMMAIRE

P. 2 LE MOT DE MADAME LE MAIRE

P. 3 AU CONSEIL MUNICIPAL ET ANNEXES

P. 26 INFORMATIONS – *INFORMATIONS PRATIQUES, CANICULE, PRESENCE VERTE, MEDIATION FAMILIALE, PROTECTION DES OISEAUX, ESCROQUERIES, LA POPULATION D'ANCHE EN CHIFFRES.*

P. 42 ÉTAT-CIVIL

P. 43 « AU FIL DES JOURS », Michel MILLET

P. 49 IL Y A CENT ANS À ANCHÉ : *REGISTRES DE 1909*

P. 51 FLEURISSEMENT

P. 52 C.C.A.S.

P. 53 VIE ASSOCIATIVE

P. 55 SONT-ILS PASSÉS À ANCHÉ ?

P. 65 COIN BIBLIOTHEQUE

**P. 66 LA BAIGNADE
*CARTE POSTALE ANCIENNE***

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Anché, le 4 juillet 2009

Chers habitantes et habitants d'Anché,

Voici votre numéro d'été du bulletin municipal que la commission du même nom a eu grand plaisir à vous concocter.

Il porte le numéro 47, et lui et moi sommes donc totalement en phase pour cette unique fois puisque, étant produit en deux exemplaires par an, ses anniversaires reviennent bien plus souvent que les miens !

Au fil des pages, vous allez pouvoir découvrir comme d'habitude l'intégralité des comptes-rendus des réunions de Conseil de ces six derniers mois, qui vous donneront les informations concernant le déroulement des activités et du travail de votre Conseil Municipal. Vous y trouverez, bien sûr, les décisions et les projets que votre équipe a élaborés pour les semaines à venir.

Chacun d'entre vous, traversant le bourg, a pu apprécier les travaux de toiture effectués sur l'ancienne épicerie ; ils sont en phase de finition.

Le samedi 27 juin dernier, notre prairie du pré du Pont a résonné des merveilleux accents Celtiques des groupes « Solstice » et « Récréation », de l'Herbe d'or.

Le feu de la Saint Jean, le vin d'honneur partagé convivialement et ... le très beau temps qui a été de la partie tout au long de la soirée et, bien sûr, la musique ont largement contribué au succès de cette manifestation. Que tous ceux qui ont participé soient remerciés en ces lignes !

Retenez pour finir la date du samedi 22 août prochain : c'est en effet ce jour là que nous inaugurerons la place Odile Bibaud et que nous rendrons hommage à notre poète et conteur local. Vous serez conviés à partager le verre de l'Amitié. L'horaire de la cérémonie vous sera communiqué par tract et par voie de presse en temps voulu.

Je vous souhaite un très bel été, ensoleillé aussi bien au niveau du ciel et de la météo que dans vos vies, avec tous ceux qui vous sont chers.

Votre Maire,

Martine MOUSSERION

AU CONSEIL MUNICIPAL

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009)

Nous rappelons que l'intégralité des délibérations du conseil municipal peut être consulté par tous en Mairie et que vous êtes invités à assister aux réunions.

REUNION DU 9 FEVRIER 2009

COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Des commissions communales se sont réunies et le maire donne la parole aux rapporteurs.

SIVOS

Madame le Maire évoque le fonctionnement du SIVOS, qui est maintenant en place depuis plus d'un an, et fait savoir qu'il serait urgent de verser 5000 € au SIVOS Anché-Voulon ; après en avoir débattu, les conseillers s'expriment à l'unanimité en faveur d'un premier versement de 5000 € au SIVOS, à partir du 15 février prochain.

Commission Voirie

M. Cédric ROLLAND fait savoir que :

La commission Voirie a parcouru une partie des chemins ruraux le 17 janvier dernier ; elle propose soit de remettre en état ceux qui sont détériorés, soit de les échanger. La commission se réunira le 7 mars prochain pour terminer cet état des lieux et élaborer une proposition de changement de classement de certaines voies. Par ailleurs le conseil envisage le remboursement par les personnes responsables des réparations du matériel communal endommagé par des pierres et d'autres matériaux abandonnés sur le domaine public.

Un devis pour un poteau support du feu éclat de la D 2 est présenté, d'un montant de 507.70 € TTC. Après en avoir délibéré, les conseillers décident que la fabrication du poteau par les agents techniques sera étudiée.

Intempéries : le conseil souligne l'efficacité des agents techniques pendant l'épisode neigeux du mois dernier.

Commission Cimetière

M. Jacques DESCHAMPS demande une réunion de la commission Cimetière pour vérifier s'il reste des emplacements dans l'ancien cimetière et pouvoir répondre aux demandes de concessions nouvelles. Cette réunion est fixée au 20 février à 14 h.

CCAS

Mme MOUSSERION rappelle que le repas des retraités aura lieu le dimanche 15 février prochain et que la cuisine sera faite cette année par les membres du CCAS et d'autres bénévoles. Afin de rééquiper la salle des fêtes, les conseillers décident que des plats de cuisson seront achetés et portés en investissement pour 250 € TTC.

Commission Bulletin Municipal et Communication

M. GORMALLY annonce qu'un concours de logo sera lancé dans le prochain bulletin municipal, à paraître pour le 14 juillet prochain et qui comportera les mêmes rubriques que le précédent.

PONT DE LA PLANCHE : REMPLACEMENT DU PARAPET

Le Maire présente un devis de 3134.25 € pour la réparation du parapet du pont de la Planche, endommagé par un véhicule non identifié, et fait savoir qu'elle a déposé plainte afin de trouver le responsable et d'obtenir le remboursement des dégâts par l'assurance. Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le devis présenté, sous réserve de la prise en charge par GROUPAMA.

MAIRIE : ACHAT D'UN REFRIGERATEUR

Mme MOUSSRION fait savoir que la mairie a été équipée d'un réfrigérateur qui peut être passé en investissement pour 119 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil s'exprime à l'unanimité en accord avec cette proposition.

CONVENTION AVEC SFR

Madame le maire rappelle que le représentant de SFR devrait communiquer prochainement un projet de convention pour permettre l'implantation d'une antenne relais par la société SFR à la Brousse au Prêtre, sur un terrain communal, et fait savoir que l'équipe technique de la société se rendra sur place le mercredi 11 février prochain ; le loyer annuel est fixé à 1800 €.

SITE INTERNET

La parole est donnée à M GORMALLY qui évoque la réunion avec Vienne Service à Anché, le 9 décembre 2008, pour la création d'un site Internet ; il demande à ce que la commission se réunisse en avril prochain pour répertorier les rubriques, définir le bandeau et élaborer une synthèse de son travail afin de la communiquer à Vienne Service qui réalisera le projet.

Après avoir reçu ces explications, les Conseillers s'expriment à l'unanimité en faveur de la signature d'un contrat avec Vienne Services de 530 € pour la création du site et 165 € annuels pour la maintenance.

INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUX FONCTIONNEMENTS DE LA PREFECTURE OU SOUS-PREFECTURE

Madame le Maire rapporte le contenu de la réunion d'information du 27 janvier, à la Sous-préfecture de Montmorillon, au sujet des nouveaux dispositifs dans les relations entre préfectures, sous-préfectures et collectivités locales. Est modifié notamment le contrôle de légalité qui sera exercé par la Préfecture de la Vienne après transmission des actes à Montmorillon ; une priorité parmi les actes administratifs est instaurée ; leur télétransmission sera mise en place dans l'avenir ; la politique publique est révisée de façon générales avec le regroupement de certaines directions régionales ou départementales. Le Maire souligne que désormais plusieurs dossiers de demande de DGE pourront être déposés dans un même exercice et que cette aide sera cumulable avec celle du Conseil Général.

INFORMATIONS SUR LA CCRC

Madame MOUSSERION et Monsieur MALLET, délégués du conseil municipal, communiquent des informations suite aux réunions de la Communauté de Communes et M. Claude MALLET présente les différentes commissions communautaires.

QUESTIONS DIVERSES

Réunions d'habitants avec le conseil municipal

M. Bertrand THIBAULT demande à ce que soient fixées des dates pour les réunions des conseillers municipaux avec les habitants, par hameau. Après en avoir débattu, les conseillers retiennent le samedi 16 mai pour Villenon, sous réserve que le Tivoli de la CCRC soit disponible, la réunion se tenant sur le terrain du hangar communal ; la rencontre suivante aura lieu le samedi 12 septembre à Moisseau, sur un terrain privé bordant la voie publique.

Réunions de conseil

Les conseillers décident de se réunir les :

- lundi 16 mars
- mercredi 8 avril
- lundi 11 mai
- mercredi 10 juin
- mercredi 8 juillet

Microcoupures d'électricité

M. Jacques DESCHAMPS signale que des microcoupures affectent la fourniture d'électricité depuis plusieurs semaines sur le territoire communal. Ces nuisances ont déjà été signalées par téléphone à la SOREGIE qui connaît l'origine du dysfonctionnement ; les conseillers demandent à ce qu'une lettre recommandée soit adressée à SOREGIE afin d'obtenir que les réparations nécessaires soient effectuées.

STEP

M. Claude MALLET fait le bilan des améliorations récemment apportées au fonctionnement de la station d'épuration. Un devis de 1499 € TTC, émanant de la société EPRINCHARD, est présenté et accepté à l'unanimité par le conseil ; cette dépense sera portée en Investissement au budget annexe Assainissement.

Investissements

Madame MOUSSERION rappelle la délibération du 9 juin 2008 par laquelle délégation lui a été donnée pour les investissements jusqu'à 5000 €.

Elle informe le conseil que seront portées en investissement les dépenses suivantes TTC:

897 € à SIGN 86 pour les passages piétons du bas du bourg ; 1796.39 € à COMAT & VALCO pour des plaques et numéros de rues ; 355.50 € à BLANCHARD MOTO-CULTURE pour l'ajout d'un équipement pour la débroussailleuse ; 1952.02 € pour les matériaux d'isolation de la réserve située à l'étage du café (budget annexe commerce).

CAD

Madame le Maire informe le conseil que le contrat de M. Claude MAGNAN a été porté à 30 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} février dernier, ainsi que prévu par la délibération du 8 décembre 2008 et le conseil confirme son accord unanime.

REUNION DU 16 MARS 2009

COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission des finances élargie

Madame le Maire donne lecture et commente le compte rendu de la réunion de travail du 19 février dernier.

CCAS

Madame MOUSSERION rapporte les échos très positifs à la suite du déjeuner offert aux retraités par le CCAS, les invités ayant beaucoup apprécié la bonne ambiance et l'implication des membres du CCAS.

Cimetière

La parole est donnée à M. Claude MALLET qui dit que le point quant aux emplacements disponibles dans le cimetière a été fait par la commission et qu'une remise en ordre a été nécessaire après les bouleversements causés par la tempête.

Voirie

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui annonce qu'une synthèse sera faite par la commission voirie quant aux chemins ruraux dont la visite s'est terminée le 7 mars. La commission demande que des lettres de mise en demeure soient envoyées aux responsables des dégradations relevées (détérioration des bordures de chaussées et des talus et arrachage de haies) et qu'un dédommagement soit sollicité auprès de la compagnie d'assurance pour des haies arrachées sans qu'un bornage préalable ait été réalisé. L'entretien de la voirie communale ou rurale revêtue sera réalisé prochainement par les services de la DDE après intervention des agents techniques de la commune. Les travaux de réfection du chemin de Fonsalmois seront faits dans les prochaines semaines.

Le poteau destiné au feu éclat de la D 2 dans le bourg a été livré récemment.

Mme MOUSSERION fait savoir qu'elle a porté plainte pour la détérioration du parapet du Pont de la Planche afin d'obtenir une recherche par la gendarmerie et une prise en charge par l'assurance.

Bâtiments

Le Maire fait savoir que M. DESCHAMPS interviendra début avril pour refaire la toiture de la maison polyvalente du bourg. Elle rappelle qu'un échange de terrain avec un riverain est en projet.

Bulletin municipal et communication

La parole est donnée à M. Patrick GORMALLY qui demande à ce que la commission bulletin municipal et communication soit réunie le 7 avril prochain pour définir le site internet de la commune et l'organisation du concours de logos à lancer dans le prochain bulletin municipal ; il indique que ce numéro comportera les mêmes rubriques que les deux précédents et donne des informations quant à leur contenu.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE SATESE

Le maire propose aux conseillers de renouveler la convention d'assistance technique au suivi du fonctionnement de la station d'épuration du bourg avec le SATESE. Après l'avoir étudiée, les conseillers municipaux à l'unanimité demandent au maire de signer cette convention.

CONVENTION AVEC VIENNE SERVICES

Le maire propose aux conseillers de renouveler la convention de maintenance des

matériels informatiques et d'assistance et aux logiciels de gestion avec Vienne Service. Après examen, les conseillers, à l'unanimité, demandent à Madame MOUSSERION de signer la convention.

DELEGATION AU MAIRE POUR DELIVRER DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Pour que la délivrance des concessions dans les deux cimetières (celui du bourg et celui de la Vergnée) soit à l'abri de toute contestation, le Maire demande à ce que lui soit confiée la délégation de signature de ces actes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, délègue à Madame MOUSSERION la signature des concessions de terrain dans les cimetières communaux.

SIVOS : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2009

Madame le Maire présente aux conseillers le relevé de la participation communale au SIVOS d'Anché-Voulon pour l'exercice 2009. Après en avoir débattu et avoir examiné les éléments de calcul de la participation, les conseillers s'expriment à l'unanimité en faveur du versement des acomptes suivants: 1^{er} acompte de 5000 € le 15 février (déjà délibéré le 9 février dernier), 2nd acompte de 5000 € le 15 juin 2009, et le solde de 4474.45 € le 15 octobre 2009, étant entendu que ce solde sera ajusté en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2009.

Les conseillers décident que trois versements d'un montant égal au 1/12 du total de la somme versée au titre de l'exercice 2009 seront effectués en janvier, février et mars 2010.

Le maire propose aux conseillers de voter à main levée pour élire un président de séance ; le vote a lieu à main levée et Monsieur Jacques DESCHAMPS est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2008, dressé par Madame Martine MOUSSERION, Maire, est présenté par M. Jacques DESCHAMPS ainsi qu'il suit :

➤ section de fonctionnement:

- recettes : 265967.82 €
- dépenses : 258269.30 €

Résultat de l'exercice 2008: excédent de 7698.52 €

Résultat cumulé au 31.12. 2007 : excédent de 125280.75 €

Affectation du résultat en investissement : 125280.75 €

Résultat global de clôture : excédent 7698.52 €

➤ section d'investissement :

- recettes : 240613.21 €
- dépenses : 25342.04 €

Résultat de l'exercice 2008: excédent de 215271.17 €

Résultat au 31.12. 2007: déficit de 100459.89 €

Résultat global de clôture: excédent de 114811.28 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 5999 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 77946 €

Différence sur restes à réaliser : 71947 €

Besoin de financement des investissements : 71947 €

Le Maire s'étant retiré, le vote a lieu à main levée et le résultat est le suivant :

9 votants ; 9 voix POUR. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS ANNEXES

Compte Administratif Assainissement

Le compte administratif du budget annexe autonome « Assainissement » pour l'exercice 2008, dressé par Madame Martine MOUSSERION, Maire, est présenté par M. Jacques DESCHAMPS ainsi qu'il suit :

➤ section de fonctionnement:

- recettes : 21717.84 €
- dépenses : 18653.81 €

Résultat de l'exercice 2008 : excédent de 3064.03 €

Résultat cumulé au 31.12.2007 : excédent de 905.45 €

Résultat global de clôture : excédent de 3969.48 €

➤ section d'investissement :

- recettes : 7592.72 €
- dépenses : 8855.52 €

Résultat de l'exercice 2008 : déficit de 1262.80 €

Résultat cumulé au 31.12.2007 : excédent de 17560.67 €

Résultat global de clôture : excédent de 16297.87 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 580 €

Besoin de financement des investissements : 580 €

Le Maire s'étant retiré, le vote a lieu à main levée et le résultat est le suivant :

9 votants ; 9 voix POUR. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif Anché Commerce

Le compte administratif du budget annexe autonome « Anché Commerce » de l'exercice 2008, dressé par Madame Martine MOUSSERION, Maire, est présenté par M. Jacques DESCHAMPS ainsi qu'il suit :

➤ section de fonctionnement:

- recettes : 8969 €
- dépenses : 955.47 €

Résultat de l'exercice 2007 : excédent de 8013.53 €

Résultat cumulé de au 31.12.2007 : excédent de 3488.86 €

Affectation du résultat en investissement : 3488.86 €

Résultat global de clôture : excédent de 8013.53 €

➤ section d'investissement :

- recettes : 3488.86 €
- dépenses: 4960.12 €

Résultat de l'exercice 2007 : déficit de 1471.26 €

Résultat cumulé au 31.12.2007 : déficit de 6542.19 €

Résultat global de clôture : déficit de 8013.45 €

Le Maire s'étant retiré, le vote a lieu à main levée et le résultat est le suivant :

9 votants; 9 voix POUR. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif Lotissement du Bourg

Le compte administratif du budget annexe autonome « Lotissement du Bourg » pour l'exercice 2008, dressé par Madame Martine MOUSSERION, Maire, est présenté par M. Jacques DESCHAMPS ainsi qu'il suit :

➤ section de fonctionnement:

- recettes : 357475.80 €
- dépenses : 357475.80 €

Résultat de l'exercice 2008 : 0.00 €

Résultat cumulé au 31.12.2006 : 0.00 €

Résultat global de clôture : 0.00 €

➤ section d'investissement :

- recettes : 258136.27 €
- dépenses : 264049.80 €

Résultat de l'exercice 2008 : déficit de 5913.53 €

Résultat cumulé au 31.12.2007 : déficit de 258136.27 €

Résultat global de clôture : déficit de 264049.80 €

Le Maire s'étant retiré, le vote a lieu à main levée et le résultat est le suivant :

9 votants; 9 voix POUR. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION

Compte de Gestion Commune

Le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2008, dressé par Monsieur PELTIER, Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Compte de Gestion Assainissement

Le compte de gestion du budget annexe autonome « Assainissement » pour l'exercice 2008, dressé par Monsieur PELTIER, Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Compte de Gestion Commerce

Le compte de gestion du budget annexe autonome « Anché-Commerce » pour l'exercice 2008, dressé par Monsieur PELTIER, Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Compte de Gestion Lotissement du Bourg

Le compte de gestion du budget annexe autonome « Lotissement du Bourg » pour l'exercice 2008, dressé par Monsieur PELTIER, Receveur Municipal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

QUESTIONS DIVERSES

Microcoupures d'électricité

Le Maire donne lecture d'une réponse faite par SOREGIE, suite au signalement des microcoupures d'électricité depuis quelques mois, qui expose que des travaux de remplacement d'une partie de ligne vétuste seront faits du 30 mars au 10 avril prochain pour pallier aux arcs électriques provoqués par l'envol d'oiseaux attirés par des résidus de culture, à l'origine du dysfonctionnement.

Transport collectif gratuit

Madame le Maire signale qu'un tarif réduit et un transport gratuit sont mis en place pour les spectateurs du canton, au départ de Couhé, vers la salle de spectacle de Civray.

Investissements

Madame MOUSSERION fait savoir que la commande pour les plaques et numéros de rues peut être passée pour un montant de 1795.19 € et le conseil s'exprime en accord avec cet investissement.

Lotissement du bourg

La parole est donnée à M. ROLLAND qui signale que les plaques du réseau d'assainissement posées sur les voies du lotissement ressortent ; il est donc décidé que la société SIRE, titulaire du marché de travaux, sera contactée pour envisager le revêtement de la rue de la Vallée du Clain sans attendre la fin des constructions.

M. THIBAUT propose de lancer une publicité ciblée sur les plus grands lots.

Aménagement du bourg

Le Maire indique que des barrières en rondins vont être posées dans le bourg, pour

border l'accès à la réserve foncière à partir de la D 2, face à l'entrée du pré du Pont, en le sécurisant ; ces travaux seront effectués en régie, avec des poteaux de récupération.

Des bornes solaires seront achetées et installées pour un usage ponctuel.

Monsieur Cédric ROLLAND fait savoir qu'un devis est attendu pour chiffrer le coût d'un éclairage public en sortie de bourg, route de la Vergnée.

Partenariat avec Vienne Nature

Madame MOUSSERION donne lecture d'une proposition de partenariat avec la commune, faite par Vienne Nature, pour répertorier la flore des bords de routes et de chemins ruraux.

Achat d'un défibrillateur

La parole est donnée à M. Patrick GORMALLY qui propose d'étudier l'achat d'un défibrillateur par la commune. Après en avoir débattu, les conseillers, considérant la formation de prévention aux secours suivie par les deux agents techniques, décide que renseignements seront pris quant aux compétences nécessaires pour utiliser cet appareil, à son coût et aux aides accordées pour l'acquérir.

Réunions de villages

La parole est donnée à M. Bertrand THIBAUT qui évoque l'organisation de la rencontre du 16 mai prochain avec les habitants de Villenon.

Office de tourisme

Madame FAYOUX rend compte d'une réunion à laquelle elle a participé à l'office de tourisme de Couhé, et rapporte qu'en ce qui concerne les circuits de randonnée mis en place par le pays Civraisien il reviendrait aux communes d'en vérifier le balisage et de signaler à M. MARCHAND, du Syndicat Mixte du Pays Civraisien, les panneaux manquants ou détériorés.

Jeux pour le Pré du Pont

La parole est donnée à M. PENOT qui demande une réunion de la commission Cadre de Vie afin d'examiner les documentations réunies sur les jeux de plein air.

École de Payré

M. ROLLAND rapporte le conseil d'école de Payré le 17 février dernier et indique un risque de suppression de poste de RASED (aide aux enfants en difficulté) mais le maintien des effectifs à la rentrée 2008-2009.

REUNION DU 30 MARS 2009

EMPRUNT POUR AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DU BOURG

Le maire explique aux conseillers que, pour faire face aux dépenses engendrées par la création du lotissement du bourg, il est nécessaire de faire appel à un emprunt.

Monsieur Bertrand THIBAUT quitte la salle. Le maire dit que quatre organismes bancaires ont été sollicités et communique les propositions des trois d'entre eux qui ont répondu. Après examen, les Conseillers décident à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole un emprunt « court terme d'attente » d'un montant de 200 000 €, d'une durée de 2 ans, dont l'échéance est in fine pour les intérêts et pour le capital, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois moyenné + 0.60 % soit 2.546 % à ce jour. Le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour signer les contrats à intervenir et demander le déblocage des fonds.

TAUX DES TAXES

Le Maire propose de voter les quatre taxes sans augmentation de taux, soit les taux suivants:

- taxe d'habitation: 7.11 %
- foncier bâti: 8.23 %
- foncier non bâti: 21.63 %
- taxe professionnelle: 5.34 %

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à main levée et décident, à l'unanimité (votants : 10 ; voix POUR : 10), d'adopter les taux tels qu'ils sont proposés.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Le maire présente, par chapitre et par article, la proposition de budget primitif principal élaborée par la commission des finances pour l'exercice 2009 tel qu'il suit:

- section d'investissement: dépenses et recettes = 179790.28 €
- section de fonctionnement: dépenses et recettes = 176208 €

Les conseillers votent à main levée, par chapitre pour les deux sections, et adoptent à l'unanimité (votants : 10 ; POUR : 10) ce budget tel qu'il est présenté.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU BOURG

Le maire présente, par chapitre et par article, pour le budget annexe « lotissement du Bourg », la proposition de budget primitif 2009 élaborée par la commission des finances ainsi qu'il suit:

- section d'investissement : dépenses et recettes = 850834.60 €
- section de fonctionnement : dépenses et recettes = 799236.80 €

Les conseillers votent à main levée, par chapitre pour les deux sections, et adoptent à l'unanimité (votants : 10 ; POUR : 10) ce budget tel qu'il est présenté.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le maire présente, par chapitre et par article, pour le budget annexe « Assainissement du secteur bourg », la proposition de budget primitif 2009 élaborée par la commission des finances ainsi qu'il suit :

- section d'investissement : dépenses et recettes = 23110.59 €
- section de fonctionnement : dépenses et recettes = 19166.87 €.

Les conseillers votent à main levée, par chapitre pour les deux sections, et adoptent à l'unanimité (votants : 10 ; POUR : 10) ce budget tel qu'il est présenté.

BUDGET PRIMITIF ANCHE-COMMERCE

le maire présente, par chapitre et par article, pour le budget annexe « Anché Commerce », la proposition de budget primitif 2009 élaborée par la commission des finances ainsi qu'il suit:

- section d'investissement : dépenses et recettes = 13756 €
- section de fonctionnement : dépenses et recettes = 6446 €

Les conseillers votent à main levée, par chapitre pour les deux sections, et adoptent à l'unanimité (votants : 10 ; POUR : 10) ce budget tel qu'il est présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Maison des héritiers MELIN

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Bernard MELIN qui annule le compromis de vente signé le 9 octobre 2007 pour sa maison du bourg.

Invitation du Président de la République destinée au Maire

Mme MOUSSERION fait savoir qu'elle se rendra à l'invitation du Président de la République pour une table ronde à Châtellerault.

Manœuvres militaires

Madame le Maire communique aux conseillers un courrier du RICM de Poitiers prévenant que des manœuvres de troupes auront lieu sur le territoire communal entre le 11 et le 15 mai prochain ; les conseillers demandent à ce que les habitants soient prévenus.

Course cycliste

Le Maire annonce aux conseillers qu'une course cycliste traversera la commune le 11 avril dans la matinée.

Représentations théâtrales

La parole est donnée à Madame Béatrice CARDINEAU qui dit que les représentations théâtrales des Compagnons de la Bonne Humeur se terminent et qu'elles se sont déroulées de façon tout à fait satisfaisante.

Assemblée générale de l'Office de Tourisme de Couhé

La parole est donnée à Madame Marinette FAYOUX qui indique que l'assemblée générale de l'Office de Tourisme de Couhé aura lieu le 8 avril prochain, date de la réunion du conseil municipal. Après en avoir débattu, les conseillers demandent à ce que le site du Pré du Pont soit proposé à l'office de tourisme pour y organiser, sous Tivoli, l'une de ses assemblées générales.

Entretien des abords de la gare

La parole est donnée à Mademoiselle Sophie de LAUZON qui signale que des travaux seraient nécessaires pour sécuriser l'accès des usagers sur le pont de la gare à Villenon et qu'après l'élagage effectué aux abords des voies ferrées pour la SNCF des branchages sont restés sur place, encombrant partiellement le chemin rural de Villenon à Moisais. Après en avoir délibéré, les conseillers décident qu'un courrier sera adressé au service compétent de la SNCF pour demander une amélioration des accès de la gare et l'enlèvement des débris végétaux laissés sur le domaine public.

Fleurissement

La parole est donnée à Monsieur Bertrand THIBAULT qui rapporte que des vivaces ont été choisies avec Madame PAIN pour être plantées dans le bourg.

REUNION DU 8 AVRIL 2009

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS

La parole est donnée par le Maire aux rapporteurs des commissions qui se sont réunies.

Voirie :

M. Cédric ROLLAND annonce que les travaux de réfection du chemin rural de Fonsalmois commenceront le mercredi 15 avril prochain

Il communique un courrier du Conseil général qui demande à ce que les itinéraires départementaux des chemins de randonnées soient remis à jour. M. ROLLAND indique que ce classement rend inaliénables les chemins du domaine privé de la commune et qu'il a relevé quelques anomalies sur le plan des chemins inscrits. Le Maire décide que les commissions Voirie et Cadre de Vie seront réunies pour élaborer une proposition à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal..

Bulletin municipal et communication

M. Patrick GORMALLY fait savoir que le site web sera mis en place avec l'aide de M. Eric VUARNESON, informaticien habitant le bourg d'Anché, qui fera un modèle à présenter au conseil avant d'être communiqué à Vienne Services. M. GORMALLY rappelle qu'un concours de logo sera lancé dans le prochain bulletin municipal avec suggestion d'un prix, le concours étant bénévole. Il indique que pour la page « vie associative » les associations communales seront sollicitées. M. Claude FAYOUX rédigera un article sur un livre d'un auteur régional. L'histoire d'Anché sera développée et M. GORMALLY donne des informations sur les familles d'ANCHE et DU BELLAY DU PLESSIS qui ont vécu à Anché. Il demandera un devis à la COREP pour l'impression du bulletin, à paraître vers la mi-juillet. Mme MOUSSRION propose qu'une photo de la réunion des habitants de Villenon le 16 mai serve à la couverture, ce qui est approuvé.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif (300 €) pour subventionner les associations. Les demandes sont examinées et commentées par les Conseillers et les subventions sont attribuées ainsi qu'il suit :

- Bibliothèque départementale : 30 €
- UNC AFN Anché Voulon : 50 €
- Fonds Solidarité Logement : 20 €
- Un Hôpital pour les Enfants : 40 €
- La Maison des Familles : 40 €
- Banque Alimentaire : 36.24 €
- Restaurants du Coeur : 23.76 €

SIVEER

Nomination de délégués

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la commune est adhérente au SIVEER depuis le 28 mai 2008 ; en conséquence, afin de représenter la commune au SIVEER, elle les invite à procéder à la désignation d'un délégué titulaire ainsi que d'un délégué suppléant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à main levée et désigne à l'unanimité Monsieur Claude MALLET, domicilié Villenon d'Anché, en tant que délégué titulaire pour représenter la commune auprès du SIVEER et Monsieur Jacques DESCHAMPS, domicilié la Planche d'Anché, en tant que délégué suppléant pour représenter la commune auprès du SIVEER lorsque le délégué titulaire sera empêché.

Nouvelles demandes d'adhésion

Madame le Maire, après avoir rappelé que la commune est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que, par délibérations en date du 12 décembre 2008 et 30 janvier 2009, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVVER de la commune de FROZES, de la commune de THOLLET et du SIVM de GENCAY et SAINT-MAURICE. Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces adhésions. Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux votent à main levée et décident, à l'unanimité :

- d'accepter les demandes d'adhésion au SIVEER des communes de FROZES, de THOLLET et du SIVM de GENCAY SAINT-MAURICE ;
- de mandater Madame le Maire pour mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

PARTENARIAT AVEC VIENNE NATURE POUR VALORISER LES BORDS DE VOIES COMMUNALES ET RURALES

Madame MOUSSERION rappelle qu'un partenariat a été proposé par Vienne Nature, notamment pour protéger certaines espèces végétales. La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui dit qu'il a contacté Vienne Nature et qui expose les conditions du partenariat et présente la convention intitulée « Valorisation de la biodiversité des bords de route et des chemins ruraux ». Une discussion s'engage et le document est remis à tous les Conseillers afin qu'ils puissent l'examiner pour en débattre à la prochaine réunion.

RANDONNEE DE L'OFFICE DE TOURISME A ANCHE

Le Maire annonce que l'office de tourisme de Couhé effectuera sa randonnée pédestre le dimanche 3 mai prochain et qu'il convient d'accueillir le groupe en proposant des accompagnateurs et en offrant une collation. Après en avoir débattu, le Conseil décide que Mme FAYOUX et M. ROLLAND prépareront le circuit dont le repérage sera le 24 avril après-midi et guideront les marcheurs le 3 mai. Mme MOUSSERION préparera la collation.

REUNION D'HABITANTS DE VILLENON

Madame le Maire rappelle que la réunion avec les habitants de Villenon se tiendra le samedi 16 mai. Elle indique qu'elle a retenu un Tivoli auprès de la Communauté de Communes et que des bénévoles seront nécessaires pour aider les agents techniques à le monter le vendredi 15 et le démonter le lundi 17 mai. Le Conseil décide que la réunion aura lieu de 14 h à 16 h environ et qu'une collation sera offerte aux participants. L'organisation du déroulement de la réunion est mis au point et sera précisé lors de la prochaine réunion du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Bâtiments

Mme MOUSSERION fait savoir que l'entreprise de couverture DESCHAMPS interviendra prochainement sur la maison polyvalente.

Lotissement

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui indique que le redécoupage des grands lots, envisagé par le Conseil, nécessite l'accord des co-lotis et fait l'objet d'une procédure soumise à l'accord de la DDE.

Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

Madame le Maire communique un courrier des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, lesquelles accompagnent les politiques éducatives mises en place sur les territoires ; elles alertent les élus quant à la réduction des subventions attribuées et la non reconduction de la convention permettant le financement des postes d'enseignants détachés. Madame MOUSSERION fait savoir qu'elle marquera son soutien à ces associations en adressant un courrier à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour lui demander de reconsidérer ces mesures.

REUNION DU 11 MAI 2009

COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le maire annonce le compte rendu des travaux des commissions communales.

Bulletin Municipal et Communication

Mme MOUSSERION donne la parole à M. Bertrand THIBAUT qui indique que le bulletin municipal du premier semestre 2009 est en cours ainsi que la trame du site Internet, constituée des différentes rubriques.

SIVOS

Le Maire informe les conseillers qu'une réunion du SIVOS se tiendra en juin prochain.

Cadre de Vie

Mme le Maire décide que les commissions Cadre de Vie et Voirie se réuniront le samedi 6 juin prochain pour continuer à élaborer le projet d'itinéraire à proposer pour le Plan Départemental des chemins de randonnée. Elle annonce que les plaques de rues ont été reçues et seront placées prochainement par les employés techniques, sauf celle de la place de la mairie, dénommée « place Odile Bibaud », laquelle sera implantée ultérieurement, lors d'une cérémonie organisée en concertation avec l'épouse de M. Bibaud.

Commission des Impôts Directs

Le Maire fait savoir que la commission des Impôts Directs se réunira le 6 juin prochain.

Voirie

La parole est donnée par le Maire à M. ROLLAND

Le Couyou : M. ROLLAND fait savoir qu'une vitesse excessive des véhicules a été signalée par des habitants du Couyou ; un débat s'engage et l'achat de panneaux de signalisation est porté à la réflexion des conseillers.

Chemin rural de Fonsalmois à Bisset : M. ROLLAND et plusieurs Conseillers ont constaté que le chemin rural de Fonsalmois à Bisset, aux alentours de la Morinière, a été fortement détérioré, y compris le revêtement goudronné, par un débardage de bois. Après en avoir débattu, les conseillers décident qu'un courrier recommandé sera adressé à l'entreprise concernée pour lui demander la remise en état de la voirie.

Chemin rural de Fontmort à Vivonne : M. ROLLAND annonce qu'une subvention au titre de la DGE a été accordée pour les travaux du chemin de Fontmort à Vivonne et qu'une réunion aura lieu le 18 mai prochain à Romagne, à laquelle assisteront le Maire et les Adjoints, pour examiner les résultats de l'appel d'offres groupé pour les travaux de voirie 2009.

Chemin rural de Fonsalmois : M. ROLLAND dit que les travaux sur le chemin rural de Fonsalmois ont été partiellement effectués et que le revêtement sera fait prochainement.

Entretien des voies : M. ROLLAND rappelle que l'entretien de toutes les voies de Villenon (publiques et privées), de celles du lotissement des Plantes et de la Cluzaudière a été effectué et demande à ce que des travaux soient faits, en fonction des crédits restant disponibles, en priorité sur le chemin rural du Champ du Chail puis sur le chemin de Moisseau à Moissais.

Intersection de la voie communale n°101 d'Anché au Couyou avec la D 2 : M.

ROLLAND signale le danger présenté par l'intersection de ces deux voies et les Conseillers décident de solliciter une rencontre avec un représentant de la DAEE pour que soit étudié l'aménagement de ce carrefour.

PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE

Madame le Maire informe le conseil que le Plan Départemental de Randonnée va être révisé et laisse la parole à M. Cédric ROLLAND qui indique au conseil qu'une subvention de 30 % des travaux peut être accordée par le Conseil Général pour la valorisation des chemins destinés à la randonnée, cumulable avec une DGE de 30 %.

Puis il donne le détail des anomalies relevées dans l'itinéraire actuel et indique qu'une liste des chemins à inscrire afin d'assurer leur sauvegarde sera établie par les commissions Voirie et Cadre de vie.

Madame le Maire décide que cette liste sera proposée à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa réunion de juin prochain.

CONVENTION AVEC VIENNE NATURE POUR VALORISER LA BIODIVERSITE DES BORDS DE ROUTES ET CHEMINS

Madame MOUSSERION rappelle aux Conseillers les grandes lignes de la convention de partenariat proposée par Vienne Nature, laquelle leur a été transmise lors de la réunion du 8 avril. La charge financière communale est de 150 €. Les conseillers débattent autour de ce projet et décident, par un vote à main levée, à l'unanimité, que la demande d'inscription sera faite dès maintenant pour que la convention s'applique dès le début de l'année 2010 après que la population ait été informée de ce partenariat par les prochains bulletins municipaux.

ETUDE D'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES AUX BATIMENTS PUBLICS

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Syndicat mixte du Pays Civraisien proposant d'engager une étude d'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour les communes et communautés de communes qui le souhaitent, leur participation étant évaluée entre 1500 et 5000 €. Un débat s'engage à l'issue duquel les Conseillers Municipaux décident de surseoir à leur décision et demandent à ce qu'une réunion d'information soit animée par M. Francis SOUCHAUD, du Syndicat Mixte du Pays Civraisien, avant la réunion de Conseil du mois de juin.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES « SALLE DES FETES »

Le Maire fait savoir que, pour permettre de recevoir les recettes relatives à la location de la salle des fêtes, il est nécessaire de créer une régie de recettes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité en faveur de la création d'une régie de recettes « SALLE DES FETES ».

Il ne sera pas versé d'indemnité au régisseur qui sera nommé par arrêté du Maire.

Le maire rappelle que les délibérations des 19 octobre 2006 et 14 mai 2008 fixent les tarifs de la salle des fêtes ainsi qu'il suit :

Habitants de la commune :

- Avec chauffage : 12 h : 50 € ; 24 h : 100 € ; 48 h : 150 €
- Sans chauffage : 12 h : 40 € ; 24 h : 70 € ; 48 h : 110 €

Habitants hors commune :

- Avec chauffage : 12 h : 65 € ; 24 h : 120 € ; 48 h : 170 €
- Sans chauffage : 12 h : 50 € ; 24 h : 80 € ; 48 h : 150 €

Associations communales : 1 €

Associations hors commune : 50 €

PERMANENCE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'organiser leurs permanences pour les élections Européennes du dimanche 7 juin, ce qui est fait séance tenante.

PREPARATION DE LA REUNION D'HABITANTS DE VILLENON

Le Maire arrête le déroulement de la réunion du 16 mai avec les habitants de Villenon, en concertation avec les Conseillers Municipaux. L'assainissement collectif et l'intégration des voies de Villenon dans le domaine public sont évoqués.

QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative budgétaire Anché Commerce : DM 1/2009

Le maire expose au conseil que, pour permettre l'imputation des travaux d'isolation de la réserve du café en investissement, ainsi que prévu lors de l'élaboration du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Section de fonctionnement

- dépenses :
 - article 60632 (petit équipement) : + 1095 €
- recettes :
 - article 722/042 (immobilisations corporelles) : + 1095 €

section d'investissement

- dépenses :
 - article 2184 (mobilier) : - 1095 €
 - article 2132/040 (immeubles de rapport) : + 1095 €

Le conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Subvention au CCAS

Le Maire fait savoir au Conseil qu'il convient de préciser la destination des crédits inscrits au budget primitif principal 2009, en dépenses de fonctionnement, à l'article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS). Les Conseillers confirment à l'unanimité leur décision de verser 1500 € au CCAS de la commune d'Anché.

Relais SFR

Mme MOUSSERION donne lecture au Conseil d'un courrier du 6 mai 2009 émanant de la Société STRATECOM INTERNATIONAL qui annonce qu'elle va déposer une demande d'urbanisme pour un terrain appartenant à la commune. Après en avoir délibéré, les Conseillers rappellent qu'un accord de principe sur ce projet a été signé par le Maire le 12 décembre dernier, et s'expriment en accord avec le dépôt d'une Déclaration Préalable sur le terrain concerné.

Illuminations de fin d'année

Un catalogue présentant des décors de rue pour les illuminations de fin d'année est présenté par Madame le Maire qui décide d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la réunion de juin.

Travaux sur le Pont d'Anché

Mme MOUSSERION annonce que des sondages vont être réalisés le 25 mai prochain par la DAEE sur le Pont d'Anché en préalable aux travaux de restauration; il est rappelé que cet ouvrage ne sera pas élargi. Un avis sera adressé à la presse pour informer la population quant à l'intervention du 25 mai.

Porcherie de Tailleguidon à Champagné-Saint-Hilaire

Le Maire informe de l'ouverture d'une enquête publique relative à l'installation d'une porcherie industrielle à Tailleguidon, commune de Champagné-Saint-Hilaire, et présente le dossier qui s'y rapporte, consultable en mairie d'Anché. Elle précise que le Conseil Municipal d'Anché aura à se prononcer lors de sa prochaine réunion et que l'enquête publique se déroulant jusqu'au 5 juin permet à chacun de déposer un courrier à la mairie de Champagné ou d'écrire dans le registre ouvert à cet effet.

Communauté de Communes de Couhé

La parole est donnée à M. Claude MALLET qui transmet des informations relatives à la Communauté de Communes, dont une démonstration d'un broyeur de végétaux appartenant à deux communautés de communes et le projet « Ecobois » à Chaunay.

Diverses invitations

Plusieurs invitations sont transmises par Madame le Maire, dont la journée des Travaux Publics le 9 juin dans les Deux Sèvres, la projection du film « les petites filles

modèles » à Epanvilliers le 23 mai, la réunion de la CAF sur les discriminations le 26 mai.

STEP

M. MALLET rend compte de la dernière visite du SATESE pour contrôler la station d'épuration et indique les réparations effectuées récemment et celles qui sont à entreprendre prochainement.

Randonnée de l'Office de Tourisme de Couhé le 3 mai

Mme MOUSSERION dit qu'à la suite de la randonnée pédestre du 3 mai dernier les retours ont été très positifs quant à l'itinéraire et au goûter mais que plusieurs personnes n'ont pas été informées malgré le bulletin municipal et les avis dans la presse.

Maison polyvalente

Le Maire fait savoir que les travaux de couverture de la maison polyvalente du bourg commenceront le 14 mai prochain.

Bibliothèque

Mme MOUSSERION indique qu'une réunion du groupe des bénévoles des bibliothèques du canton se tiendra le 12 mai prochain et qu'elle recevra ces personnes par la suite au titre de Responsable Culturelle pour la Communauté de Communes.

Lettre d'un administré

Madame MOUSSERION transmet aux conseillers une lettre d'un administré qui sollicite copie de nombreux documents.

REUNION DU 10 JUIN 2009

ETUDE D'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES AUX BATIMENTS PUBLICS

Madame le Maire rappelle que le Syndicat mixte du Pays Civraisien a proposé d'engager une étude d'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour les communes et communautés de communes qui le souhaitent et que M. Francis SOUCHAUD, du Pays Civraisien, a donné des informations complémentaires lors de la réunion de ce jour, faisant apparaître que la participation de la commune serait de 500 à 1000 € ; elle propose aux conseillers municipaux de voter pour ou contre une étude groupée. Les conseillers votent à main levée et se prononcent en faveur de l'étude groupée avec le Syndicat Mixte par 10 voix POUR et 1 abstention (10 votants).

PORCHERIE DE TAILLIS GUIDON

Madame le Maire rappelle que le dossier relatif à la création d'une porcherie industrielle à Taillis Guidon (Champagné-Saint-Hilaire) a été soumis à enquête publique jusqu'au 5 juin 2009 et que les conseils municipaux des communes voisines de Champagné et de celles qui recevront un épandage de lisier doivent délibérer pour ou contre cette installation. Elle propose de voter à bulletins secrets et les Conseillers s'expriment à l'unanimité en accord avec cette proposition. Le résultat du scrutin est le suivant : votants : 11 ; pour : 0 ; contre : 9 ; abstentions : 2. Le Conseil s'exprime donc CONTRE l'installation de la porcherie industrielle.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

La parole est donnée aux rapporteurs des commissions communales qui se sont réunies, pour qu'ils fassent part de leurs travaux.

Bulletin Municipal

Monsieur Patrick GORMALLY dit que le bulletin municipal est assez avancé et qu'il sortira à la mi-juillet.

Voirie

Monsieur Cédric ROLLAND informe les conseillers quant aux dégâts faits par une entreprise de débardage sur le chemin rural de Fonsalmois, pour lesquels les matériaux nécessaires à la réparation seront chiffrés et facturés à l'entreprise qui a été contactée ; l'entretien des abords du Pont de la Planche et celui du terrain entourant un poteau support de ligne électrique aux Plantes, appartenant à la SOREGIE, ainsi que l'amélioration des trottoirs de cette cité grâce à du calcaire seront réalisés par les agents techniques; l'achat d'un brûleur thermique est envisagé et sera examiné lors de la prochaine réunion après que les renseignements nécessaires auront été pris.

Appel d'offres groupé : M. ROLLAND expose que dans le cadre de la réalisation des travaux du programme de voirie 2009 sur les voies communales et chemins ruraux la date limite des offres était fixée au 14 mai 2009. Sur les 5 entreprises qui ont déposé un dossier 5 ont remis une offre de prix. Les 5 offres ont fait l'objet d'une analyse par le maître d'œuvre de l'opération, la DDE de la Vienne, Pôle territorial Sud de Chauvigny. Au vu de cette analyse, jointe à la présente délibération, Monsieur ROLLAND propose de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour la somme de 15877.10 € HT. Après en avoir délibéré, les conseillers votent à main levée à l'unanimité (11 votants) pour autoriser le Maire à conclure le marché de travaux au profit de l'entreprise EUROVIA pour la somme de 15877.10 € HT.

PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui communique un tableau des chemins à inscrire dans le cadre de la révision des plans départementaux de randonnée, proposés par les commissions Voirie et Cadre de vie. Les Conseillers Municipaux votent à main levée et acceptent à l'unanimité cette liste telle qu'elle est proposée pour être transmise au Conseil Général pour validation.

EQUIPEMENTS DE L'AIRE DE LOISIRS

Madame MOUSSERION propose d'équiper l'aire de loisirs d'une table de pique-nique pour handicapés, de plusieurs jeux d'extérieur et de deux tables de ping-pong. Un devis de 4754 € HT est présenté. Après en avoir délibéré les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité qu'une demande de subvention sera adressée au Conseil Général au titre des équipements divers de détente et qu'il sera procédé à l'achat dès retour de l'accusé de réception de la demande de subvention afin que ce matériel soit installé pour l'été.

TERRAIN DE TENNIS

Le Maire propose au Conseil de délibérer quant à la réfection du terrain de tennis. Après en avoir débattu et avoir échangé différentes idées, les Conseillers décident de mettre le projet en attente de la consultation des habitants par l'intermédiaire d'une enquête à faire paraître dans le bulletin de l'hiver prochain.

DEVIS SOREGIE

La parole est donnée par le Maire à M. Cédric ROLLAND qui transmet au Conseil plusieurs devis établis par SOREGIE pour l'éclairage du « Bout du Pont », celui de la route de la Vergnée et celui de Moisseau. Après en avoir délibéré, les Conseillers décident d'attendre la réunion de Moisseau et les travaux du pont de la D2 pour débattre de ces éclairages et de reporter au budget 2010 l'examen de celui de la route de la Vergnée.

RECAPITULATIF DE LA REUNION DE VILLENON

La parole est donnée par Mme MOUSSERION à M. Claude MALLET qui rend compte de la réunion du 16 mai dernier avec les habitants de Villenon.

REUNION AVEC LES HABITANTS DE MOISSEAU

Madame le Maire propose de réunir les habitants de Moisseau suivant la même organisation que pour Villenon. Cette réunion se tiendra le samedi 12 septembre prochain, ou le 19 septembre, en fonction de la disponibilité du Tivoli, à installer sur terrain privé.

PREPARATION DE L'INAUGURATION DE LA PLACE ODILE BIBAUD

le Maire fait savoir que Mme Marie BIBAUD a été consultée et qu'elle est en accord avec le choix du 22 août prochain pour inaugurer la Place Odile Bibaud, l'horaire restant à déterminer. Le déroulement de la cérémonie est évoqué, avec la possibilité d'un repas et la présence d'un orchestre. De nombreuses personnalités seront invitées.

ANTENNE RELAIS SFR : CONVENTION

Madame MOUSERION fait savoir qu'un projet de convention avec SFR a été déposé pour implanter une antenne relais à Villenon. Après l'avoir examinée, les conseillers émettent certaines réserves sur cette convention qui sera transmise à Vienne Service pour avis. La Société Française de Radiodiffusion sera contactée pour demander la rectification de l'erreur relative au nom de la commune porté sur les plans annexés à la convention.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Madame le Maire rappelle que du matériel d'illumination peut être loué par SOREGIE pour la fin d'année. Après en avoir délibéré, considérant le coût élevé de cette location, les Conseillers décident d'effectuer l'acquisition de matériel, ainsi que l'année précédente.

QUESTIONS DIVERSES

Maison polyvalente

Le Maire informe le Conseil que les travaux de réfection de la toiture de la maison polyvalente sont en cours mais qu'un supplément de 800 € HT est nécessaire pour réparer la cheminée et le Conseil accepte à l'unanimité le règlement de ce supplément.

Demande de terrain pour culture biologique

Mme MOUSSERION fait savoir qu'un boulanger est à la recherche de terrain agricole pour y cultiver des céréales biologiques.

Communauté de Communes

Madame le Maire annonce que la Communauté de Communes de Couhé organise le 18 juin prochain une cérémonie commémorative et que les services des agents techniques communaux ont été requis.

Participation au fonctionnement de l'école de Champagné-Saint-Hilaire

Le Maire communique un courrier par lequel Monsieur le Maire de Champagné-Saint-Hilaire demande une participation financière pour trois élèves inscrits dans l'école de cette commune.

Rôle du Conseiller Défense

M. DESCHAMPS reçoit la parole et évoque les fonctions du Correspondant Défense dans leur aspect d'animation et de renseignement des jeunes. A cet effet, il propose de tenir une permanence en mairie.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

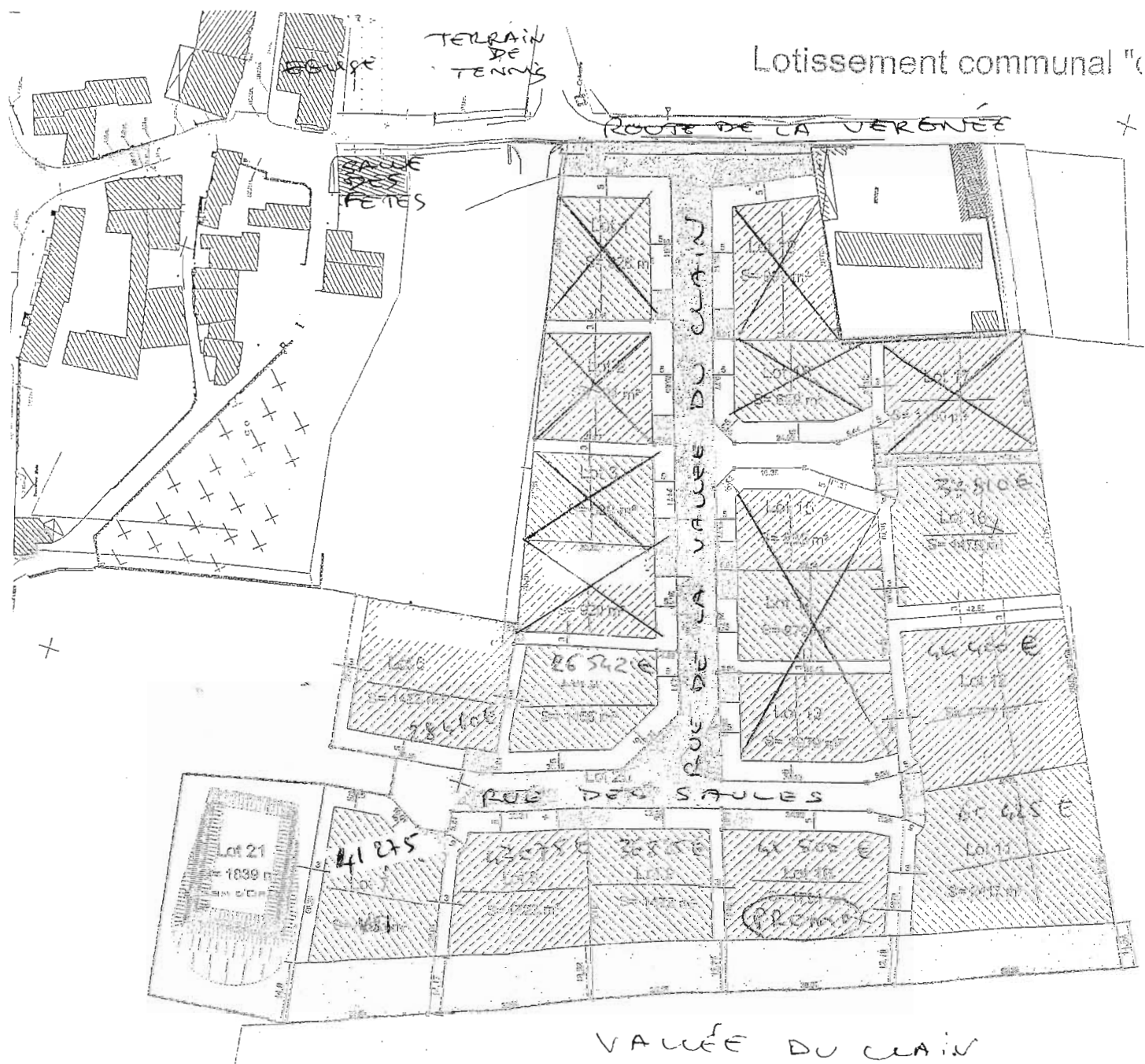
LOTISSEMENT DE LA VERGNEE

Notre lotissement communal situé dans le bourg d'Anché a commencé à accueillir de nouveaux habitants, mais il reste 10 terrains à vendre.

Leurs prix varient, selon leur taille, entre 20 et 25 € le m², pour des lots de 920 à 2417 m².

Voici un plan qui vous permettra de visualiser le site.

N'hésitez pas à vous faire les ambassadeurs de notre commune et à faire savoir autour de nous que notre village est bien agréable, qu'il fait plutôt bon y vivre et que des terrains sont disponibles pour de nouvelles familles !



CONCOURS DE LOGO POUR LE

SITE INTERNET DE LA COMMUNE D'ANCHÉ

Le Conseil Municipal ayant décidé de créer un site Internet pour la commune d'Anché, il faudra un logo qui illustre ce site et un concours est ouvert afin que tous ceux qui le souhaitent puissent proposer un dessin.

Ce dernier doit tenir sur la page d'accueil et sur le bandeau qui ornera cette page ; le bandeau commencera en haut à gauche avant de traverser tout le site en haut et vers la droite. Le logo sera en couleur (mais les propositions de dessin peuvent être en noir et blanc), et il doit à la fois résumer et suggérer l'identité d'Anché. Les pistes d'inspiration qui suivent sont données uniquement à titre d'information et ne doivent en aucune façon limiter l'inspiration:

- * le pont d'Anché
- * la rivière
- * la vallée
- * la possibilité de relier dans le dessin le "A" et le "h" d'"Anché"
- * le patrimoine architectural d'Anché- châteaux, église, pigeonnier, bourg, villages
- * les bois
- * le Pré du Pont
- * le blason de la famille d'Anché

Le logo

Quelle **forme** privilégier ? : Un pont, les bois, la vallée, la rivière ? Profiter de la barre horizontale du « A » initial d'Anché pour rattraper l'accent aigu du « é » afin de suggérer la rivière et la vallée ? Transformer le « h » en pont ? Ou les arches du « n » et du « h » en arches de pont ?

Le bandeau peut comporter un collage de plusieurs vues, bâtiments, aspects de la commune : le Clain, ponts, église, bois, terrain de loisirs.

Quelles **couleurs** privilégier ? : Le vert (végétaux), le jaune (céréales), le bleu (ciel/eau). Quelle devrait être la **couleur** dominante pour suggérer la commune ?

Les propositions doivent arriver en Mairie d'Anché au plus tard le 30 septembre 2009, le Conseil statuera et nous espérons pouvoir vous présenter le logo dans le *BM* d'hiver-printemps 2009/10.

A vos planches à dessin tous !

ET AUSSI ...

La commune est inscrite pour passer une convention avec Vienne Nature afin de valoriser la biodiversité des bords de routes et de chemins, convention qui s'appliquera dès le début de l'année 2010.

L'avis de la population est sollicité concernant l'avenir du terrain de tennis situé au centre bourg. Des suggestions sont les bienvenues et peuvent être déposées en mairie.

Une réunion avec les habitants de Moisseau aura lieu à la rentrée, à une date qui sera communiquée ultérieurement. On y débattrà des questions qui touchent la vie des habitants, qui seront invités par tract.

Le 22 août prochain sera officiellement inaugurée la *Place Odile Bibaud*, c'est-à-dire la place où se trouvent la mairie et l'église. D'autres détails, dont l'heure à laquelle débutera la cérémonie, seront communiqués ultérieurement

Le Correspondant communal pour la Défense, M. Jacques DESCHAMPS, se tient à la disposition de la population pour toute information concernant la défense et les activités qui sont liées au souvenir militaire. Se renseigner en mairie.

VIVRE EN BON VOISINAGE

Dans notre commune rurale, plusieurs chiens ont l'habitude de se promener seuls régulièrement. Nous rappelons à leurs propriétaires que cela est interdit et qu'il est bien possible qu'ils soient verbalisés.

Mais, indépendamment de toute répression, il est important, dans votre intérêt (bon voisinage) et dans le leur (ne pas être heurtés par une voiture) de ne pas les laisser divaguer ; tenir son chien sous contrôle fait donc partie des devoirs du maître. Un chien en liberté s'approprie le territoire qu'il fréquente et risque de se comporter comme s'il était chez lui, avec les conséquences que l'on devine pour les voisins et les passants ! C'est au maître de lui accorder ou non sa liberté, afin de garder la domination nécessaire sur son chien, qui reste un animal de meute et ne se sent bien que s'il a un chef – faute de quoi c'est lui qui le devient !

Autre sujet susceptible de créer des tensions avec les voisins : le bruit ! Et, particulièrement à cette saison, celui des tondeuses ! Alors, pour favoriser les bonnes relations, conformez vous bien à la réglementation rappelée ci-après.

Adresses utiles

Pour une plainte

- > De nuit : la police ou la gendarmerie
- > De jour : la mairie de votre commune

Pour une information

- > **DDASS**
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
service Santé Environnement
05 49 44 83 71
Avenue de Northampton
BP 562 - 86021 POITIERS cedex

- > **CIDB**
Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit
12-14, rue Jules Bourdais
75017 PARIS
01 47 64 64 64
www.infobruit.org

- > **Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables**
www.ecologie.gouv.fr/-bruit

- > **Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports**
[www.sante.gouv.fr \(thème bruit\)](http://www.sante.gouv.fr (thème bruit))



BRUITS de voisinage



Respect
et tolérance, apprenons
à bien vivre ensemble.



Si par sa durée, sa répétition, son intensité vous êtes gênés par un bruit de voisinage, tentez la solution amiable :

- Ne répondez pas au bruit par le bruit, envenimer la situation ne sert à rien.
- Contactez le fauteur de bruit pour lui expliquer calmement et avec courtoisie votre gêne.
- Invitez-le à venir se rendre compte, par lui-même, des troubles qu'il cause.

Si la situation ne s'améliore pas, des réglementations existent :

- Code de la santé publique
- Code général des collectivités territoriales
- Code pénal
- Arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 19 juin 2007
- Décret relatif aux lieux musicaux



11/07 - Imprimé sur papier recyclé

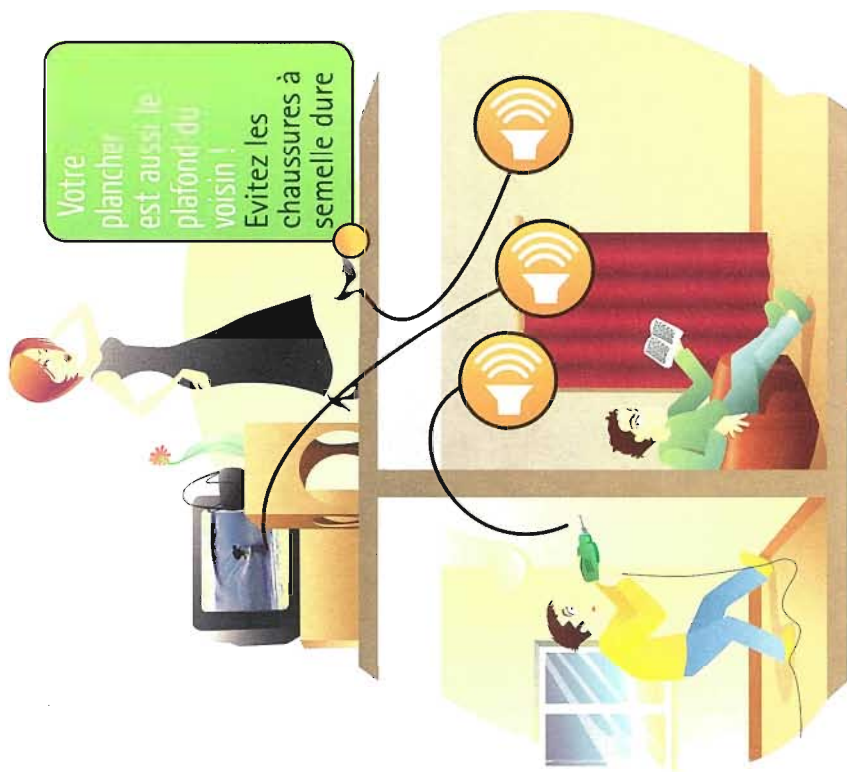
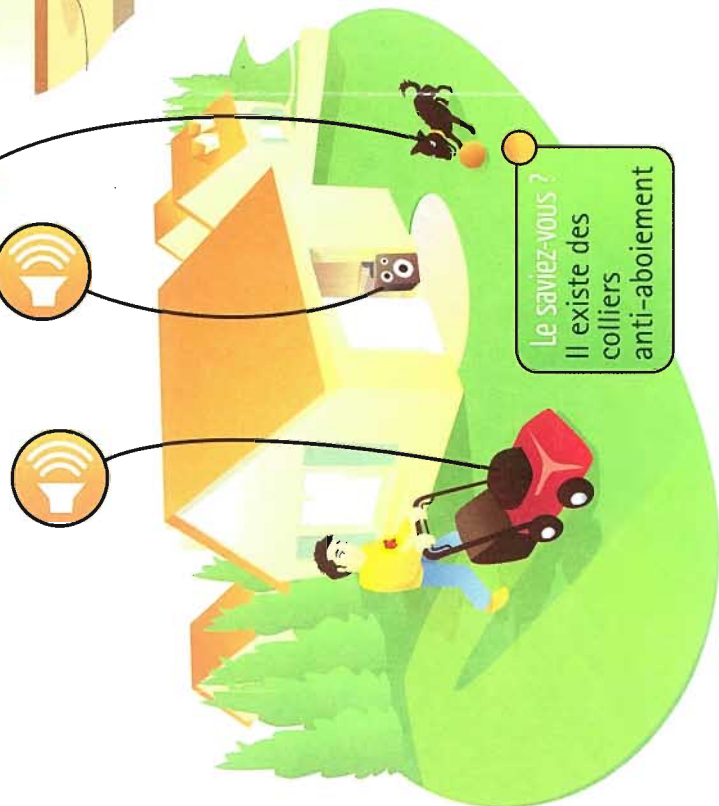
Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée* :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

* Arrêté préfectoral de la Vienne du 19 juin 2007 (sauf dispositions locales plus restrictives).



Votre plancher est aussi le plafond du voisin !
Évitez les chaussures à semelle dure

Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine

Voisinage :

- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

Chantiers de travaux publics ou privés

Activités (sauf installations classées)
(une mesure sonométrique est alors nécessaire)⁽¹⁾

- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

(1) Réalisée à la demande du Maire par la DDASS ou le SCHS

Privilégiez dans tous les cas une démarche amiable

INFORMATIONS

HORAIRES D'OUVERTURE de la MAIRIE :

	<u>Matin</u>	<u>après-midi</u>
<u>MARDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>JEUDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>VENDREDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>SAMEDI</u>	10 h à 12 h	

CONGES D'ETE du 2 au 26 août

(En cas d'urgence, numéro de téléphone du Maire : **06.83.80.84.09**
et des adjoints : **06.69.96.96.82** (C. Rolland) et **05.49.42.77.70** (C. Mallet)

* * * * *

BIBLIOTHEQUE

Un dépôt de livres (romans, documentaires, BD, livres jeunesse, etc.) est à votre disposition au secrétariat aux heures d'ouverture de la mairie. Le prêt est gratuit.

* * * * *

ASSISTANTE SOCIALE

Depuis le 1^{er} juillet des changements sont intervenus dans l'organisation de l'assistance sociale dans notre secteur.

Les permanences sont remplacées pendant la période estivale par des rendez-vous qu'il convient de prendre au secrétariat de la Maison Départementale de la Solidarité de Civray au **05.49.87.01.35**

* * * * *

LOCATION de la **SALLE** des FETES TARIFS

HABITANTS de la Commune

Hors Commune

CHAUFFAGE :	Avec	Sans	Avec	Sans
<u>12 heures</u>	50 €	40 €	65 €	50 €
<u>24 heures</u>	100 €	70 €	120 €	80 €
<u>48 heures</u>	150 €	110 €	170 €	150 €
ASSOCIATIONS	1 €		50 €	
CAUTION :		100 €		

* * * * *

NUMEROS UTILES :

• GENDARMERIE

L'accueil au public à la Brigade de gendarmerie de Couhé est le suivant :

- Lundi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h
- Samedi de 14 h à 18 h

Il est conseillé de téléphoner à la Brigade avant de se présenter à l'accueil.

En cas de nécessité, téléphoner au **05.49.59.20.16** ou composer le **17**.

• METEO

Les prévisions dans la Vienne au : **0 892 68 02 86**

Autres régions : **32 50**

Les indices de feu météo (IFM) varient de 0 à 20. Ils sont disponibles sur le serveur vocal de la préfecture au **05.49.55.69.90** ou sur le site Internet de la préfecture :

www.vienne.pref.gouv.fr

Tableau récapitulatif des mesures en fonction du risque feu météo

		Risque faible IFM 0 à 5	Risque léger IFM 6 à 10	Risque modéré IFM 11 à 15	Risque sévère IFM 16 et 17	Risque très sévère IFM 18 à 20	Risque exceptionnel IFM 18 à 20 + expertise
Personne autre que le propriétaire ou ses ayant droit	Porter, allumer un feu ou jeter des objets en ignition dans les zones boisées et à moins de 200 mètres de ces zones boisées, y compris sur les voies qui les traversent	Interdit					
Propriétaires ou leurs ayant droit	Tout feu de végétation (incinération ou écobuage) à moins de 200 m des routes nationales ou des routes départementales de 1ère catégorie, autoroutes, réseau ferroviaire, aéroport de Poitiers Biard	interdit					
	Feu de cuisson (méchouis, barbecues...) et incinérateurs de jardin						
	- dans les massifs classés à risque feu de forêt		Autorisé sous condition : - l'installation pour méchouis ou barbecue doit être fixe et entourée par un espace débroussaillé d'au moins 50m - pas d'installation sous couvert d'arbre - point d'eau à proximité	Interdit			
	- dans les autres cas		Autorisé sous condition : - pas d'installation pour méchouis ou barbecue sous couvert d'arbre - point d'eau à proximité		Interdit		
	Ecobuage (incinération de végétation ligneuse ou herbacée sur pied) :						
	- dans tous les autres cas		Soumis à demande d'autorisation préalable : demande auprès de la DDAF (copie de l'autorisation délivrée par la DDAF au SDIS et à la mairie)	Interdit	Report obligatoire des écobuages autorisés.		
	Travaux forestiers utilisant des matériels susceptibles de provoquer des départs de feu (tout matériel à moteur)						
	- dans les massifs classés à risque feu de forêt	Non réglementé		Autorisé entre le lever du jour et 13h00	Interdit		
	- dans toutes les autres zones boisées	Non réglementé			Interdit		

Propriétaires ou leurs ayant droit	Travaux agricoles : broyage de végétaux (haie, chaume, jachère...)											
	Risque faible IFM 0 à 5 Risque léger IFM 6 à 10 Risque modéré IFM 11 à 15 Risque sévère IFM 16 et 17 Risque très sévère IFM 18 à 20 Risque exceptionnel IFM 18 à 20 + expertise											
	- sur des terrains situés à moins de 200 m des massifs classés à risque feu de forêt	Non réglementé		Autorisé entre le lever du jour et 13h00		Interdit						
		Non réglementé		Interdit								
		Incinération de végétaux coupés (rémanents, déchets végétaux), issus de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien des jardins des particuliers:										
- dans les zones boisées et à moins de 200m de ces zones boisées		autorisé sous conditions : - vitesse du vent établi < 20 km/h - pas de foyers en dessous des branches d'arbres - présence à proximité d'une prise d'arrosage ou réserve d'eau d'au moins 200 litres équipée d'un dispositif d'arrosage mettant l'eau sous pression - volume des entassements végétaux compatible avec une durée d'incinération limitée (feux devant être éteints avant la tombée de la nuit). - espace d'au moins 5 m démunis de végétation autour de chaque entassement		Interdit								
- à plus de 200 m des zones boisées	Non réglementé		autorisé sous conditions : - vitesse du vent établi < 20 km/h - pas de foyers en dessous des branches d'arbres - présence à proximité d'une prise d'arrosage ou réserve d'eau d'au moins 200 litres équipée d'un dispositif d'arrosage mettant l'eau sous pression - volume des entassements végétaux compatible avec une durée d'incinération limitée (feux devant être éteints avant la tombée de la nuit). - espace d'au moins 5 m démunis de végétation autour de chaque entassement									

autorisé sous conditions :

- vitesse du vent établi < 20 km/h
- pas de foyers en dessous des branches d'arbres
- présence à proximité d'une prise d'arrosage ou réserve d'eau d'au moins 200 litres équipée d'un dispositif d'arrosage mettant l'eau sous pression
- volume des entassements végétaux compatible avec une durée d'incinération limitée (feux devant être éteints avant la tombée de la nuit).
- espace d'au moins 5 m démunie de végétation autour de chaque entassement

autorisé sous conditions :

- vitesse du vent établi < 20 km/h
- pas de foyers en dessous des branches d'arbres
- présence à proximité d'une prise d'arrosage ou réserve d'eau d'au moins 200 litres équipée d'un dispositif d'arrosage mettant l'eau sous pression
- volume des entassements végétaux compatible avec une durée d'incinération limitée (feux devant être éteints avant la tombée de la nuit).
- espace d'au moins 5 m démunie de végétation autour de chaque entassement

- **VIENNE INFOS SOCIALES**

Pour les questions dans tous les domaines de la vie quotidienne concernant les personnes âgées, les prestations sociales, la santé, l'enfance, le logement, les droits à l'emploi, etc. :
0 810 86 2000

- **« ALLO SERVICE PUBLIC »**

Pour toutes vos questions administratives appelez le 3939

- **POINT RELAIS ANPE**

Le Point Relais de l'ANPE de Civray est installé au 13, rue Norbert portejoie à Civray.
Il ouvre ses portes au public aux horaires suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 ; 13 h à 17 h
 - jeudi : 13 h à 17 h
- tél. 08.11.55.01.86 (demandeurs d'emploi)
mail : pr.civray@anpe.fr

- **DECHETTERIE**

La déchetterie de Couhé est ouverte les lundi mardi mercredi de 14 h 30 à 18 h et les vendredi et samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 18 h (horaire jusqu'à fin octobre).

Effectuez un tri entre chaque type de déchets, si possible avant de charger votre véhicule.

Attention : pour votre 1^{ère} visite munissez vous d'un justificatif de domicile.

- **OFFICE DE TOURISME DE COUHE**

- ouverture au public : du mardi au vendredi : 10h-17h

L'animatrice touristique est Mme Aline Caillard.

Le Président est M. Jacques Chenuet.

N'hésitez pas à visiter le site www.tourisme-couhe.com

S N C F

La gare d'Anché-Voulon est desservie plusieurs fois par jour par plusieurs trains TER vers Poitiers et vers Angoulême qui permettent de se rendre régulièrement dans ces deux villes et au-delà.

On peut profiter du stationnement gratuit en gare d'Anché.

Le billet s'achète auprès du contrôleur dans le train à l'aller, celui du retour s'achète au guichet en gare de Poitiers ou au distributeur automatique de billets TER situé dans le hall de la gare.

On peut vérifier l'horaire avant de partir en téléphonant auparavant au 0810 810 888 ou en consultant le site www.sncf.com ou www.ter-sncf.com

ANGOULEME ⇄ RUFFEC ⇄ POITIERS

Service horaire du 4 Juillet au 12 Décembre 2009

Lundi à Vendredi

Sauf mention contraire, les Trains et Cars ne circulent pas les jours fériés		Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven	Lun à Ven
ten	ten	ten	ten	ten	ten	ten	ten
ANGOULÊME (SNCF) (DÉPART)							
Luxé	6.00	7.37	12.21	16.28	16.29	17.22	18.25
Ruffec	6.15	12.36	16.46	17.37	18.40	18.56	19.05
St-Saviol	6.34	8.00	12.46	16.58	17.48	18.50	19.14
Epanvilliers	6.42	8.09	12.55	17.09	18.57	19.14	19.25
Anché-Voulon	6.57	8.21	13.07	17.26	19.09	19.25	19.32
Vivonne	7.03	8.28	13.13	17.39	19.15	19.32	19.43
Ileuil (Centre)	7.09	13.19	17.45	19.21	19.38	19.43	19.54
Ligugé	7.13	13.23	17.49	19.25	19.40	19.54	20.05
POITIERS (SNCF) (ARRIVÉE)	7.19	8.39	13.33	17.38	17.25	19.26	19.43

Samedi Dimanche et Fêtes

Dim et Sa Fêtes
Dim et Sa Fêtes
Dim et Sa Fêtes

ten	ten	ten	ten	ten	ten	ten	ten
ANGOULÊME (SNCF) (DÉPART)							
Luxé	7.37	10.40	12.21	15.56	16.29	18.06	18.22
Ruffec	8.00	11.03	12.46	16.21	18.39	18.56	19.05
St-Saviol	8.09	11.11	12.55	16.29	18.48	19.08	19.14
Epanvilliers	8.21	11.24	13.07	16.41	19.01	19.22	19.25
Anché-Voulon	8.28	11.31	13.13	16.47	19.08	19.29	19.32
Vivonne	8.39	11.42	13.29	17.03	19.18	19.40	19.43
Ileuil (Centre)	8.42	11.45	13.32	17.06	19.21	19.43	19.46
Ligugé	8.46	11.49	13.36	17.10	19.25	19.46	19.49
POITIERS (SNCF) (ARRIVÉE)	8.39	11.42	13.29	17.03	17.25	19.18	19.26

Transport Express Régional

Corail : Train Corail

Correspondance pour Barbezieux, Jonzac et Pons par autocar SNCF: reportez vous à la fiche horaire spécifique Angoulême / Pons.

Les gares du Poitou-Charentes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont:

Poitiers, Châtellerauld, Niort, La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Cognac, Saintes, Royan, Thouars.

Transport gratuit des vélos dans les trains TER du Poitou-Charentes, dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

ATTENTION: des travaux risquent d'avoir lieu sur cet axe en Juillet, Août et Septembre 2009, pour plus de précisions, renseignez vous en Gare et sur le site Internet www.sncf.fr

⚠ Circule jusqu'au 30 août.

⚠ Circule à partir du 4 sep; Ne circule pas le 30 oct

⚠ Ne circule pas le 3 août.

⚠ Circule du lun au Vend jusqu'au 28 Août; Circule du lun au Jeudi à partir du 31 Août.

⚠ Circule à partir du 4 sep.

⚠ Circule le 1er nov.

POITIERS ⇄ RUFFEC ⇄ ANGOULÊME

Service horaire du 4 juillet au 12 Décembre 2009

Lundi à Vendredi

Sauf mention contraire, les trains et Cars ne circulent pas les jours fériés		Lun	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun
		à	à	à	à	à	à
		Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Ven
POITIERS (SNCF) (DÉPART)		6.24	7.49	9.59	13.03	17.19	17.50
Ligugé		-	-	-	13.09	17.25	17.56
Ileuil (Centre)		-	-	-	13.13	17.29	18.01
Vivonne		6.35	8.00	-	13.19	17.35	18.07
Anché-Voulon		6.42	-	-	13.25	17.42	18.13
Epanvilliers		-	-	-	-	17.50	18.22
St-Soviol		6.54	8.16	-	13.37	18.06	18.37
Ruffec		7.03	8.25	-	13.45	18.17	18.47
Luxé		7.13	8.36	-	13.55	18.28	18.59
ANGOULÊME (SNCF) (ARRIVÉE)		7.28	8.51	10.50	14.10	18.45	19.16

Samedi Dimanche et Fêtes

Dim Sam
et Dim
Fêtes Fêtes Fêtes

POITIERS (SNCF) (DÉPART)		7.47	8.57	9.59	13.03	18.24
Ligugé		-	-	-	13.09	18.29
Ileuil (Centre)		-	-	-	13.13	18.33
Vivonne		7.58	9.08	-	13.19	18.39
Anché-Voulon		-	-	-	13.25	18.45
Epanvilliers		-	-	-	-	18.53
St-Soviol		8.14	9.25	-	13.37	19.06
Ruffec		8.23	9.34	-	13.45	19.16
Luxé		8.34	9.44	-	13.55	19.26
ANGOULÊME (SNCF) (ARRIVÉE)		8.49	10.00	10.50	14.10	19.42

Transport Express Régional

Corail : Train Corail

Correspondance pour Borbezieux, Jonzac et Pons par autocar SNCF: reportez vous à la fiche horaire spécifique Angoulême / Pons.

Les gares du Poitou-Charentes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont: Poitiers, Châtelleraut, Niort, La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Cognac, Saintes, Royan, Thouars.

Transport gratuit des vélos dans tous les trains TER du Poitou-Charentes, dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

ATTENTION: des travaux risquent d'avoir lieu sur cet axe en Juillet, Août et Septembre 2009, pour plus de précisions, renseignez vous en Gare et sur le site Internet ter-sncf.fr

Départ à 06h07 du 27 au 30 Juillet.

Circule jusqu'au 30 août.

Circule à partir du 27 juil.

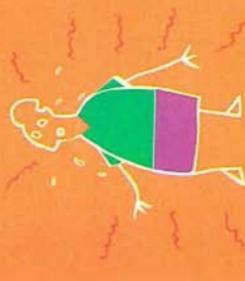
Circule à partir du 4 sep. Ne circule pas le 30 oct.

SNCF/INFORMA RESEA TEL 36 35 10 34 euro la minute

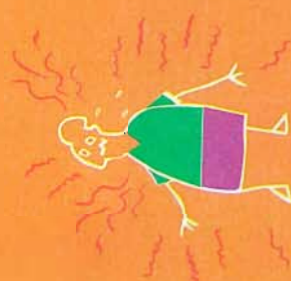
Internet <http://www.ter-sncf.com/poitou-charentes> - SNCF Service Relations Client, 61973 ARRAS Cedex 09

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

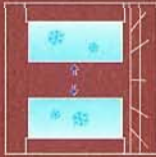


Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...



Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

• COMPRENDRE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.



Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.

Téléphone : 32 50 (0,34€/minute)

Internet : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez

le 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)

ou consultez

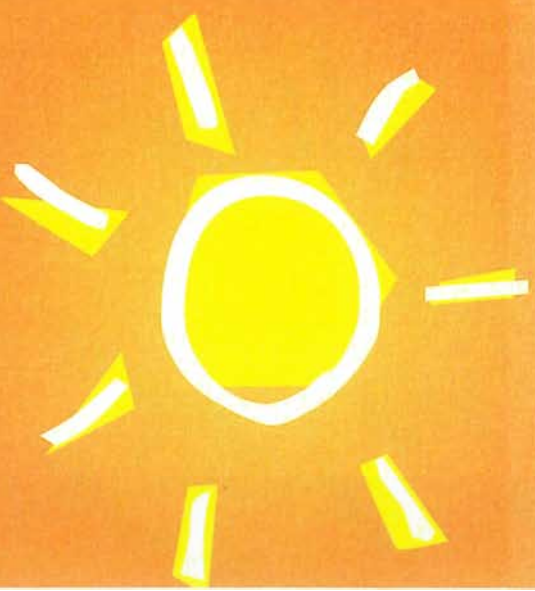
www.sante.gouv.fr/canicule



Ministère
chargé de la Santé



TBW\A\CORPORATE © Alexis / C. Moréchal Réf. 260-07095-DE



La canicule et nous...

COMPRENDRE ET AGIR



Ministère
chargé de la Santé



Présence Verte Services

*Le portage de repas à domicile : Des repas complets sont remis à domicile sur simple demande-pas d'engagement à long terme et respect des régimes alimentaires.

Nouveau *Les petits travaux de jardinage et de bricolage : l'association propose ces deux prestations sur un rayon de 40 kms autour de Poitiers. Ces services vont être étendus au reste du département prochainement, n'hésitez pas à nous contacter et à nous faire connaître vos besoins.

Toutes ces prestations sont ouvertes à tous publics (quel que soit l'âge, le régime social...) et ouvrent droit à un avantage fiscal pouvant aller jusqu'à 50% des sommes engagées (*). Aujourd'hui, sur l'ensemble du département, l'association compte près de 1000 abonnés au service téléassistance et 1200 abonnés au portage de repas à domicile. Des aides sont accordées par la MSA et éventuellement par d'autres caisses de retraite (se renseigner auprès de ces organismes). Pour tous renseignements, contactez Présence Verte Services au:

☎ 05 49 44 59 99 📍 37 rue Touffenet 86005 Poitiers

(*) Selon la loi de finance et décrets en vigueur



Un service pour tous les jeunes de 16 à 25 ans
sortis du système scolaire

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est chargée d'**ACCUEILLIR**, d'**INFORMER**, d'**ORIENTER**
les jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle :



- ✓ **Soutien** à la recherche d'emploi
- ✓ **Aide** à l'élaboration de projets
- ✓ **Orientation** vers les organismes de formation
- ✓ **Aide** à la recherche d'un logement, d'un transport
- ✓ **Accompagnement** sur des actions santé
- ✓ **Appui** dans les démarches administratives

Pour prendre rendez-vous, contactez, Sylvie BESSERON,
conseillère en insertion professionnelle

au 05 49 87 39 67

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est financée par l'Etat, les collectivités locales, la Région Poitou-Charentes, l'Europe, le Conseil Général de la Vienne, l'ANPE

LA MEDIATION FAMILIALE

En cas de difficultés rencontrées au sein du couple, ou lors d'une séparation, les familles peuvent avoir besoin de soutien pour renouer le dialogue, pour préserver les enfants ou pour envisager sereinement les conséquences, notamment pécuniaires, d'une séparation.

Les professionnels du droit (notaires, avocats, médiateurs familiaux...) sont à votre disposition pour vous délivrer, de manière personnalisée et gratuite, des conseils pendant ces périodes difficiles.

En fonction de chaque cas, deux instances peuvent vous aider:

- Votre couple est en crise, vous souhaitez pouvoir renouer le dialogue avec votre partenaire et préserver les enfants du conflit.
- Vous vous posez des questions sur la façon d'entamer une procédure de séparation, vous rencontrez des difficultés après votre séparation ou vous vous demandez comment partager les biens communs.
- Séparation : Comment on fait pour les enfants ?
- Placement d'un parent âgé : Comment se mettre tous d'accord ?
- Absence de communication avec votre fils ou fille : Comment garder les liens avec vos petits enfants ?

Une réponse : La médiation familiale

Une réponse : Le point d'accès au droit.

Consultations **gratuites** de notaires, avocats, médiateurs familiaux...

Permanences à Poitiers et Châtellerauld

Renseignements à l'accueil du Palais de Justice de Poitiers

Tel : 05. 16. 08. 10. 10.

Où s'adresser?

-Antenne CAF Elis

7 rue de la Vallée Monnaie

86000 POITIERS

Tel : 05 49 45 10 12

-PRIM (ADSEA)

Site de l'Agropole

2137 Rte de Chauvigny

86550 MIGNALOUX Beauvoir

Tel : 05 49 00 26 52

Intervention dans tout le département, sur demande, dans un lieu au plus proche du domicile.

-AFCCC

Tour 33- Les Sables

Avenue Rhin et Danube

86000 POITIERS

Tel : 05 49 01 10 54

Intervention sur demande à Châtellerauld, au CIDF

Et à la mairie de Civray le mardi matin de 9h à 12h

Vous souhaitez construire ou rénover ? Pensez aux oiseaux !

Les espèces d'oiseaux qui cohabitent avec l'homme depuis des siècles ont de plus en plus de difficultés à s'installer dans notre bâti. Leurs effectifs sont en équilibre précaire ou, pour certains, en nette régression. Vous entamez la construction ou la rénovation d'un bâtiment ? Alors vous pouvez contribuer à la préservation de ces oiseaux, indispensables à notre qualité de vie, en favorisant leur accueil.



Rougequeue noir - Dessin : Véronique Gauduchon

Des oiseaux dans nos pierres

En y prêtant attention, il est possible de distinguer plus d'une dizaine d'espèces d'oiseaux nichant dans le bâti en milieu rural ou urbain. La plupart sont cavernicoles. Aussi, ils recherchent des anfractuosités, des cavités pour nicher. Fréquentant falaises, arbres creux, grottes... avant l'apparition des constructions humaines, ils ont trouvé dans celles-ci un nouvel habitat proche de celui qui était le leur et des conditions favorables à leur installation. C'est ainsi que la bien-nommée effraie des clochers habite nos clochers d'églises et nos greniers ; que le martinet noir, comme le rougequeue noir, les moineaux ou les mésanges s'installent dans les fissures et les cavités des murs ou sous les rebords de toits.



Les bâtiments de ferme ont été conquis par l'hirondelle rustique qui apprécie la chaleur dégagée par les troupeaux ainsi que les nombreux insectes qu'ils attirent. Elle a d'ailleurs fait son apparition dans les garages, les buanderies, les granges quand ils restent accessibles pendant la saison de reproduction. Sa cousine, l'hirondelle de fenêtre, accroche, quant à elle, son nid à l'extérieur des maisons, sous les balcons, les encorbellements et dans les encoignures des fenêtres. Même les ponts, les usines et les immeubles sont appréciés et le faucon crécerelle, présent jusqu'au cœur de Poitiers, s'y installe volontiers. Éléments importants de qualité de vie, symboles de bonheur, les oiseaux sont présents partout dans les villes et les villages. Certains d'entre eux nichent aujourd'hui presque exclusivement dans le bâti. Insectivores, omnivores,

mangeurs d'escargots, de petits mammifères ou de vers, tous parviennent à se nourrir dans le ciel, les jardins ou la campagne proche.

Le bâti évolue, les besoins demeurent

Le « mariage » oiseaux/bâti, en apparence réussi, souffre cependant de l'évolution des techniques et des matériaux de construction ainsi que de la restauration du bâti ancien. Des matériaux lisses tels que les surfaces vitrées sont de plus en plus utilisés. Celles-ci, outre qu'elles provoquent des collisions généralement fatales aux oiseaux, ne permettent pas à l'hirondelle de fenêtre de fixer son nid. Les autres espèces ne trouvent plus les cavités convoitées. Parallèlement à cela, le bâti ancien, très prisé depuis quelques années, est très souvent rénové : fissures et cavités, bouchées, disparaissent des murs, tandis que les accès aux greniers et combles, aménagés, sont fermés. Ces évolutions touchent des

oiseaux dont les effectifs sont déjà précaires, voire très diminués. Si la cause de ces diminutions est complexe et probablement liée en partie à nos pratiques agricoles modernes, les populations d'oiseaux vivant dans le bâti seront moins affectées si tout est fait pour donner à ce dernier un caractère plus accueillant.

Des aménagements simples et peu coûteux...

Avec de la méthode et quelques aménagements peu coûteux et faciles à réaliser, vous pouvez garder ou recréer des gîtes pour les oiseaux. Pour chaque aménagement proposé c'est la taille du gîte, la forme de son trou d'accès et la hauteur qui détermineront quelle espèce l'utilisera.

- Conserver des cavités existantes

Les trous de boulin qui servaient à la mise en place des échafaudages, les fissures stables, les joints non bouchés qui ne mettent pas en

Cheveche d'Athènes dans un trou de mur - Photo : Johan Tillet



Hirondelle rustique - Dessin : Katia Lipovoi

péril l'étanchéité et la tenue des murs... fournissent des emplacements très appréciés par les mésanges, rougequeues, moineaux, martinets, faucons crécerelles. Il faut les conserver !

- Créer des cavités visibles

Des gîtes de toutes formes et de toutes tailles peuvent être conçus dans les murs des bâtiments avec des pierres, des tuiles, des briques, des cylindres en poterie... à condition qu'ils soient hors de portée des prédateurs, dont les chats. Utiles aux oiseaux, ces niches et cavités sont aussi des éléments de décoration des façades. Les bergeronnettes grises, mésanges, rougequeues, moineaux, ou les martinets... les adopteront !

- Créer des cavités invisibles...

Pour accueillir les oiseaux, on peut réaliser des aménagements quasi invisibles qui n'affectent pas l'aspect extérieur du bâtiment.

Les gabarits

L'utilisation de gabarits permet de réserver les volumes des futurs gîtes lors de la construction d'un mur par exemple. Après le retrait des gabarits, on obtient des cavités aux ouvertures discrètes, ou masquées par les finitions de façade (bardage, pierre, etc.), pouvant servir aux oiseaux et même aux lézards ou aux insectes utiles. Cette technique peut être utilisée pour les murs en pierres ou en béton et convient aux mésanges et moineaux...

Les parpaings-nichoirs

Façonnés en béton de bois, matériau non-agressif, les parpaings-nichoirs s'intègrent directement dans les murs. Formes et ouvertures répondent aux besoins et aux habitudes de différentes espèces d'oiseaux.

La société Schwegler propose des parpaings-nichoirs pour les rougequeues, bergeronnettes grises et mésanges mais vous pouvez les réaliser vous-même en perçant un parpaing classique avec un marteau et un burin !

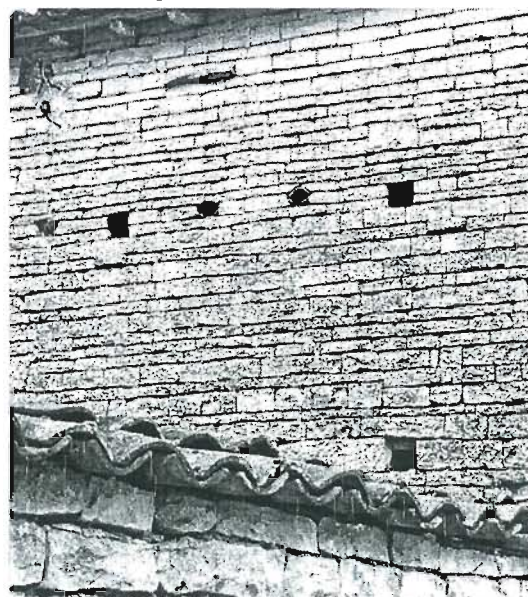
Les accès aux gîtes

Les greniers, les combles, les dépendances sont des gîtes idéals pour les oiseaux comme les chouettes et les hirondelles rustiques et pour les chauves-souris. Il faut donc laisser des accès ou les créer spécialement. On pourra aussi placer un nichoir juste derrière, pour limiter les déplacements des animaux. Les tuiles chatières (ou d'aération), les bouillottes non vitrées ou toute ouverture réalisée sous le toit ou dans le pignon sont de bons accès.

Les volumes gagnés

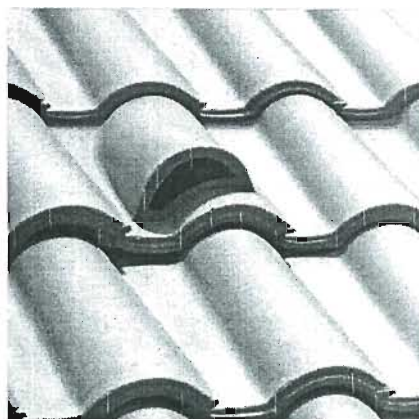
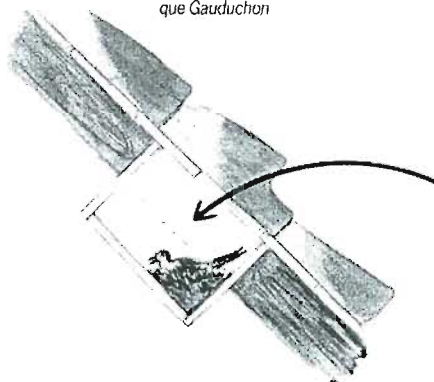
Tous les volumes inoccupés sont utiles, mettez-les en valeur ! Mésanges, chauves-souris, moineaux, rougequeues... se contentent de peu de place. Ils adopteront facilement les gîtes que vous pourrez leur ménager en fixant quelques planchettes entre les chevrons sous les débords de toit par exemple.

Les trous de boulin sont très appréciés des oiseaux -
Photo : Michel Granger



Niche réalisée en pierre et tuile, visible... et décorative - Photo : Véronique Gauduchon

Cas particulier d'un nichoir apposé en arrière d'une tuile chatière. Il offre un gîte aux oiseaux tout en limitant les salissures et autres dérangements lorsque les combles sont aménagés pour l'habitation. - Dessin : Véronique Gauduchon



Tuile chatière - Photo : Sophie Gauthier

Bien cohabiter

Vivre avec les oiseaux nécessite parfois de prendre quelques précautions afin que la cohabitation demeure un bénéfice pour tous. Poser des planchettes anti-salissures sous les nids d'hirondelles situés au-dessus des pas de porte évite les désagréments. Signaler les baies vitrées avec des silhouettes électrostatiques ou des autocollants permet d'éviter les collisions d'oiseaux souvent mortelles. En outre, il est possible de condamner l'entrée vers un garage lorsque des oiseaux y accumulent des branches pour y nicher par exemple, si on propose un nichoir de substitution au plus près.

Et vous lecteurs ?

Si vous envisagez des travaux de construction ou de restauration, vous pouvez réaliser ces aménagements simples. N'hésitez pas à contacter la LPO Vienne pour obtenir le dépliant « Vous souhaitez construire ou rénover ? », disponible aussi dans votre mairie, qui présente les oiseaux qui nichent dans le bâti et les conseils concernant les aménagements que vous pou-

vez réaliser. Des plans de nichoirs, de planchettes anti-salissures et des références de matériels sont disponibles sur simple demande. Vous aiderez ainsi les oiseaux à conserver leur place dans les villes et les villages en y apportant leur part de « vivant », pour vous offrir, en toutes saisons, du temps des amours aux migrations, de grands moments d'émerveillement. ■



Contact :



LPO Vienne
389 avenue de Nantes
86000 POITIERS
tél. 05 49 88 55 22
vienne@lpo.fr
<http://vienne.lpo.fr>

ZOOM SUR QUELQUES ESCROQUERIES

Escroqueries sur Internet : Transactions virtuelles, pertes bien réelles

« faites un virement pour acheter ce produit sur internet, c'est plus simple »

« J'ai déniché une annonce proposant une voiture à un prix très attractif. Après plusieurs échanges avec le vendeur, j'ai reçu un courriel au nom du site définissant les modalités de paiement. Je ne me suis pas méfié et j'ai réglé le bien en passant par un service de transfert d'argent. En fait, c'est le vendeur escroc qui avait envoyé ce courriel ! L'argent a été retiré le jour même. Je n'ai jamais reçu le bien que j'avais payé ».

- ➔ Si je vends ou achète un bien très onéreux, j'organise une rencontre avant la transaction
- ➔ Si je vends un bien, j'attends d'avoir reçu matériellement l'argent avant de le livrer

Fausse qualité : l'escroc était bien caché

« Je suis policier, gendarme, pompier : aidez nous financièrement »

« Je suis commerçant et j'ai reçu un appel d'un homme se disant commissaire de Police de ma ville. Il m'a invité à financer le petit journal du commissariat en y achetant un encart publicitaire pour la promotion de mon commerce. J'ai accepté. J'ai ensuite reçu par fax le bon de commande indiquant la somme à payer. Rassuré par la présence du logo de la Police, j'ai envoyé un chèque. Sans nouvelles quelques semaines plus tard j'ai contacté mon commissariat : j'ai appris qu'il n'existait aucun journal ! Résultat : pensant aider le commissariat j'ai enrichi un escroc et j'ai perdu beaucoup d'argent ».

- ➔ Avant de payer quoi que ce soit, je contacte le service concerné pour me renseigner
- ➔ Je vérifie toujours la qualité déclarée de mon interlocuteur

L'escroquerie aux billets noircis

« Une valise d'argent pour si peu : la belle affaire ! »

« Dans un bar, une personne m'a accosté pour me proposer une affaire très intéressante. Elle disposait d'une mallette pleine de billets tachés d'encre noire. Elle m'a montré, avec un peu de produit, comment les traiter et de vrais billets sont apparus, dont elle m'a fait cadeau. Elle m'a proposé la moitié des billets de la mallette à condition d'avancer l'argent pour acheter le produit, trop cher pour elle seule. Convaincu, j'ai accepté. J'ai donc versé une première somme d'argent pour acheter à l'étranger ce produit nettoyant, puis une seconde pour débloquer le produit à la douane. Quatre versements plus tard, je me suis rendu compte de l'escroquerie dont j'avais été victime ».

- ➔ Billets tachés, maculés → je dois me méfier
- ➔ L'appât du gain ne doit pas me détourner du bon sens

« Phishing » : un mail ça peut faire très mal

« Je suis votre banque et j'ai besoin de votre mot de passe de connexion »

« J'ai reçu un courriel de ma banque me demandant mon identifiant de connexion et le mot de passe de consultation de mon compte en ligne. Ils m'avaient alors expliqué qu'ils avaient besoin de mettre à jour mes données de connexion. Le problème c'est que ce n'était pas ma banque. Mon compte a été vidé ».

- ➔ Je ne réponds jamais à un courriel qui me demande de transmettre mes coordonnées bancaires ; je sais que ma banque ou toute autre institution de confiance ne me les demandera jamais par courriel
- ➔ En cas de doute, j'appelle directement ma banque

Une fausse épargne qui vous ruine

« Un placement à taux rémunérateur record ! »

« J'ai reçu les confidences d'une connaissance qui m'a dit avoir trouvé la solution pour arrondir facilement ses fins de mois : une de ses collègues de travail lui a proposé un placement très rémunérateur : 10 % par mois. Elle m'a dit qu'il faudrait placer 5000 euros. Après avoir un peu hésité, j'ai décidé d'investir 1000 euros, et elle m'a effectivement remis, après 30 jours, la somme de 1100 euros. Confiante, j'ai décidé de lui confier toutes mes économies, que je n'ai jamais revues ».

- ➔ Je sais que les trop bonnes affaires n'existent pas
- ➔ Je ne confie pas d'argent à un inconnu

L'escroquerie à la fausse loterie

« Bravo, vous avez gagné le gros lot ! »

« J'ai été avisé par courrier que j'avais gagné une grosse somme d'argent à un jeu. Mais avant, j'ai dû verser une somme afin de récupérer le gain. J'ai versé l'argent mais je n'ai jamais rien reçu ! »

- ➔ Je ne réponds jamais à ce type de proposition
- ➔ Si je n'ai pas joué, j'ai peu de chance d'avoir gagné

L'escroquerie à l'héritage

« Aidez-moi à toucher mon héritage, vous ne le regretterez pas »

« J'ai reçu un courriel d'un inconnu qui m'a proposé de servir d'intermédiaire financier. Il se disait bénéficiaire d'un héritage conséquent qu'il ne pouvait toucher, faute de moyens suffisants pour avancer les frais de succession. Il m'a demandé de lui avancer la somme et proposé de toucher en retour 20% de l'héritage. Je lui ai envoyé l'avance par virement bancaire. Une fois les versements effectués, le contact a été rompu. Je n'ai jamais reçu la commission promise ».

- ➔ Je n'envoie pas d'argent à un inconnu via un service de transfert d'argent ou par virements bancaires
- ➔ Je ne réponds jamais à ce type de proposition



Vol de coordonnées bancaires : des manoeuvres simples et quasi-invisibles

«En consultant mon relevé de compte, j'ai découvert que des opérations avaient été réalisées à mon insu avec les références de ma carte bancaire».

Protection des coordonnées bancaires : les règles de vigilance

- ① **Sur Internet**
 - Je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalés par le logo  et dont l'adresse commence, au moment de la transaction, par «https»
 - J'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.
- ② **Les automatons (distributeurs de billets)**
 - Je compose discrètement mon code et masque le clavier avec ma main
 - Je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui proposent leur «aide» : il s'agit souvent d'escrocs qui cherchent à subtiliser ma carte et à récupérer mon code secret.
- ③ **En magasins**
 - Numéro de carte bancaire + date d'expiration + cryptogramme = danger !
Dans le cadre d'une transaction en magasin, il est très facile pour l'escroc d'identifier ces numéros et de les noter. Ces références sont suffisantes pour effectuer des achats en ligne.
 - Je ne quitte jamais des yeux ma carte bancaire, je ne la confie à personne
 - Je ne conserve pas mon code secret au même endroit que la carte.
- ④ **De manière générale, je suis les conseils de mon banquier**

L'ESCROQUERIE : CE QUE DIT LA LOI

Extraits

Article L313-1 du Code Pénal

«L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manoeuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende».

Si vous êtes victime, portez plainte

Si vous êtes victime d'une escroquerie, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche.

Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession :

- références du ou des transferts d'argent effectués,
- références de la ou des personnes contactées : adresse de messagerie ou postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels/courriers échangés....
- tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
0811 02 02 17
COÛT D'UN APPEL LOCAL

POUR SIGNALER UN COURRIEL
OU UN SITE INTERNET D'ESCROQUERIES
www.internet-signalement.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

ESCROQUERIES
N'EN PAYEZ PAS
LE PRIX



INFO ESCROQUERIES
0811 02 02 17
COÛT D'UN APPEL LOCAL

POUR SIGNALER UN COURRIEL
OU UN SITE INTERNET D'ESCROQUERIES
www.internet-signalement.gouv.fr

LA POPULATION D'ANCHE... en chiffres

Début 2007 a eu lieu le recensement de la population de notre commune.
Les résultats officiels sont parvenus au début de cette année.

Population

Nous sommes 303 habitants (282 en 1999) : 49.3 % d'hommes et 50.7 % de femmes (un peu plus de femmes que d'hommes, contrairement à 1999).
Depuis 1999 la population a donc augmenté de 7.1 %.

Répartition des hommes et des femmes selon l'âge

20 % des habitants ont moins de 16 ans, en proportion sensiblement égale entre garçons et filles ; 29% ont entre 20 et 39 ans (un peu plus de femmes que d'hommes) ; 20 % d'hommes ont entre 40 et 59 ans, et 18 % de femmes ; 25 % de femmes et 23% d'hommes ont 60 ans et plus.

On relève un rajeunissement de la population par rapport au précédent recensement.

état matrimonial des plus de 15 ans

49.1% des habitants sont mariés ; 34.5 % célibataires ; 6.9 % sont divorcés et 9.5 % sont veufs.

lieu de résidence 5 ans auparavant

76.4 % des Anchéens habitent la commune depuis plus de 5 ans (la quasi-totalité dans le même logement) et 89.1 % habitaient la région. Seuls 10.9 % viennent d'une autre région ou de l'étranger.

Activité

Plus de 40 % de la population est composée d'actifs (la majorité ayant un emploi, 2.6 % étant au chômage) et il y a 23.8 % de retraités et 7.6 % d'étudiants. Les autres sont inactifs (jeunes de moins de 14 ans, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler).

Composition des ménages

En moyenne on compte 2.5 personnes par ménage ; dans 55 % des ménages il y a une personne active. Depuis 1999 la commune a connu une augmentation de 5.3 % des ménages.

Logements et équipement des ménages

120 résidences sont principales et 35 sont secondaires tandis que 21 maisons sont vacantes.

79.2 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires et la plupart sont aménagées depuis plus de 10 ans.

La quasi totalité de ces logements est équipée d'une installation sanitaire (baignoire, douche).

La plupart des résidences principales ont 4 pièces ou plus.

Chez nous, 91.7 % des ménages disposent d'au moins d'une voiture.

ETAT-CIVIL

1er semestre 2009

NAISSANCES

- le 14 janvier : Erwan, domicilié à Moisseau ;
- le 3 mai : Mathys, domicilié route de la Vergnée.

DECES

- le 24 mars : Ndiagui NDIAYE épouse DELAVault, domiciliée au Courtioux d'Anché, décédée à Poitiers à l'âge de 41 ans.

Au fil des jours

Ces pages sont extraites de l'un des trois volumes écrits par Monsieur Michel MILLET, habitant Anché, qui conte ses souvenirs.

Ces ouvrages s'intitulent :

« La vie dans nos villages autrefois »

« Le champ des souvenirs –tome 1 : de 1900 à 1950 »

« Le champ des souvenirs –tome 2 : de 1950 à 2000 »

Voici une partie de ce que raconte Monsieur Michel MILLET à propos de

LE DEBUT DU SERVICE MILITAIRE

en 1949.

Ces quelques jours qui me restaient, je les passais à dire au revoir aux voisins ainsi qu'à la famille, comme il était d'usage lorsque un jeune partait au régiment, souvent pour plusieurs mois sans revenir. Le jeudi suivant, après m'être levé plus tard que de coutume, fut employé à préparer ma valise, essayant de ne rien oublier.

L'heure du départ était arrivée. La nuit était venue. Notre voisin, Clément, m'accompagna à la gare avec sa voiture, une C 4. Mes parents nous accompagnaient. A dix-neuf heures quinze, arriva en gare, l'omnibus qui devait m'emmener à Angoulême. Ici, je rencontrai deux appelés allant eux aussi au 403ème, ainsi que d'autres jeunes regagnant d'autres régiments.

A deux heures trente-neuf, un express nous emmena à la gare de Bordeaux où il n'y avait qu'à attendre que l'on vienne nous chercher, essayant de se regrouper selon le régiment auquel nous étions affectés, car en ce lieu, nous nous trouvions un bon nombre de jeunes

appelés. Si quelques uns paraissaient enjoués et plein d'entrain, d'autres, ni tristes ni gais, attendaient avec tout de même un peu d'appréhension.

Vers sept heures et demie, j'aperçu tout à coup deux ou trois soldats, venant vers nous. Je remarquai bien le numéro 403 sur leur écusson. Instinctivement tous les appelés de ce régiment se groupèrent autour d'eux. Parmi eux, il y avait un gradé. On nous fit mettre en rang par trois dans la cour de la gare et, sur un signal, nous prîmes le chemin de la caserne, emportant nos valises bien sûr. Un tramway roulait sur le milieu de la rue, faisant entendre sa cloche. *"Appuyez à droite"*, nous dit le gradé.

Nous marchâmes encore un peu, puis, on nous fit prendre une autre rue sur la gauche. C'était la rue de Bègles. Nous arrivâmes ainsi en face de l'entrée du Quartier Nansouty. En franchissant la grille, près du poste de garde, des soldats, nous voyant arriver riaient et disaient entre eux : *"Ah, voilà les bleus !"*

*

* *

Toute cette journée passa à l'incorporation. Cela débuta dans une salle du réfectoire où, nous faisant assoir autour des tables, on nous donna une feuille de papier, sur laquelle nous devions écrire nos nom, prénoms, date de naissance et degré d'instruction. Il y eut une dictée, *"Buts et détails du cérémonial militaire"* :

"Le cérémonial militaire a pour but de donner le plus de solennité possible à certains événements de la vie nationale et militaire dont il importe que le soldat saisisse la haute signification. Il contribue à donner chez les supérieurs comme chez les subordonnés une confiance réciproque qui constitue l'une des forces morales de l'armée".

Cette dictée fut suivie de quatre opérations. Puis une rédaction suivit : *"Quelle profession exercez-vous dans la vie civile? Quelles en sont les raisons ?"* Cette feuille ainsi remplie fut corrigée et alla rejoindre notre livret militaire. Pour certains d'entre nous, elle servit plus tard à nous affecter à un emploi selon nos capacités.

Nous allâmes ensuite passer devant plusieurs bureaux. Dans l'un d'eux, un homme dont j'ignorais encore le grade, voyant mon adresse civile sur mon livret me posa cette question : *"Vous êtes d'Anché ? Oui. Le Clain y passe là-bas ? Oui. Vous allez peut être à la pêche ? Oui"*. Je m'intéressais à cet homme qui semblait bien connaître ma contrée, mais jamais je ne le revis. L'entretien ne se résuma qu'à ces seuls mots, d'autres soldats suivaient.

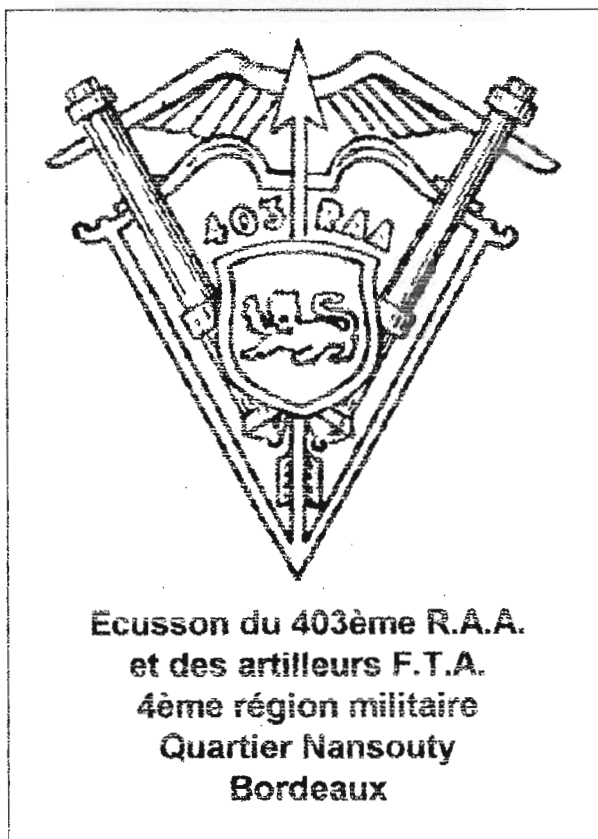
Puis ce fut le moment de passer au magasin d'habillement pour revêtir la tenue militaire. Chaque bleu était accompagné d'un ancien lorsqu'il fallut faire l'inventaire de notre sac marin contenant ce que nous allions avoir besoin dans notre vie de tous les jours. Nos effets civils furent alors empaquetés et marqués à notre nom et adresse afin de les récupérer à la prochaine permission.

De là, toujours accompagnés d'un ancien, nous regagnâmes notre chambre. Je me trouvais alors au deuxième étage ainsi que l'un des jeunes rencontré à Angoulême, l'autre étant logé au premier. Nous étions tous les trois affectés à la première batterie dans la spécialité *"Artillerie"*. Nous ne nous étions pas quittés de la matinée. J'étais à peine installé que retentit un coup de sifflet strident. C'était le rassemblement pour aller prendre notre repas au réfectoire. Dans cette salle, nous étions huit par table.

La soupe ne devait pas être tout à fait prête car nous attendîmes un peu. Pendant ce temps, à une autre table, des anciens ou libérables, frappant sur leurs assiettes avec leurs cuillères et fourchettes, chantaient à tue tête :

- *Tiens, tiens, voilà la quille*
- *C'est pas pour les bleus N d D*
- *Tiens, tiens, voilà la quille*
- *C'est pour les anciens. Non d'un chien !*

Le menu de notre premier repas était correct : salade de tomate, une tranche de morue avec des pommes de terres et une pomme, ainsi qu'un quart de vin que nous remplissions en puisant dans un bouteillon. La quantité y était juste, mais il y avait une cruche d'eau sur chaque table.



De retour à notre chambre, je fis aussitôt une lettre pour l'envoyer chez moi. Demandant ma nouvelle adresse à notre brigadier de pièce, je sus que j'étais 2ème CST canonnier. Servant tireur, comme tout soldat incorporé dans l'artillerie. Peu de temps après, on nous emmena aux douches et enfin à l'infirmerie afin de passer une visite médicale complète, de la tête aux pieds.

Revenus dans notre chambre, ce fut pour voir, dans la cour d'honneur, tout un groupe de soldats en armes se rassembler autour du mât au sommet duquel flottaient les trois couleurs, emblème de notre pays. *"Ce sont les couleurs ! Ne restez pas devant la fenêtre !"* Dit notre brigadier qui, resté devant, se tint au garde à vous et salua les couleurs que faisaient descendre lentement deux canonniers, tandis qu'une trompette faisait entendre une sonnerie.

Vint ensuite l'heure du rapport.

Rassemblés devant l'entrée de la première batterie, nous écoutions le brigadier de semaine énumérer les corvées que nous aurions à faire pour le lendemain. J'étais désigné pour balayer l'escalier du premier étage. Après une nuit sans sommeil, nous étions endormis à l'heure de l'appel, à vingt-et-une heures. Puis à vingt-deux heures, ce fut la sonnerie de l'extinction des feux annoncée par le trompette de garde.

*
* *

Je ne fis qu'un somme cette nuit-là et, pour être sûr d'être prêt pour faire ma corvée, je me levai un peu avant six heures, heure à laquelle devait être sonné le réveil. Les lumières de la ville éclairant la pièce, permirent que je sois déjà habillé lorsque la trompette retentit.

Bien vite, je descendis au rez de chaussée où se trouvaient les lavabos pour faire ma toilette. Puis, sans perdre un instant, je m'en allai chercher un balai pour effectuer le balayage de l'escalier. N'en voyant pas, je demandai au brigadier où je pourrai en trouver un. *"Débrouillez-vous, je ne veux pas le savoir !"* Je fus surpris d'une telle réponse et déçu. Enfin, je trouvais, abandonné contre une porte, un vieux balai de genêts providentiel qui me permit,

tant bien que mal, de faire ma corvée, tandis que ne cessaient de monter et descendre les canonniers de la batterie allant faire leur toilette.

J'avais à peine terminé que déjà, le maréchal des logis de semaine siffla le rassemblement, afin de nous conduire au refectoire pour le café. En rang par trois, nous emportions notre quart. Il était sept heures. A notre petit déjeuner nous avions donc un quart de café, puisé comme le vin, dans un bouteillon venu des cuisines, un morceau de pain et un bâton de chocolat.

*
* *

Ce matin-là, les quinze hommes qui faisaient partie de la première pièce firent connaissance de leur chef, le maréchal des logis CHARTON, de notre chef de section, l'adjudant ROUS, remplaçant à titre provisoire le lieutenant Du PEYRAT, malade et hospitalisé. Notre brigadier, HERAULT, était aussi avec nous. Notre chef de section rassembla alors tous les hommes dont il avait le commandement dans une salle de la batterie et dit à peu près ceci :

"Vous êtes ici pour un an. Ce sera dur, surtout pour ceux qui ne sont jamais sortis de chez eux. Vous êtes ici dans de vieilles casernes. Mais vous avez de la chance d'être à Bordeaux. Pensez à vos petits copains qui sont à Souges ! Soyez fiers d'être soldats. Ayez une belle tenue. Soyez propres. Rasez vous tous les jours. Obéissez. Si on vous dit de faire quelque chose, faites-le. Ne cherchez pas à comprendre".

Ainsi, nous savions à quoi nous en tenir. La matinée se passa ensuite à marcher au pas, se mettre au garde à vous et à saluer. Pour marcher au pas, notre chef de pièce nous dit : *"C'est An sur le pied gauche et Dè sur le pied droit ?..."* Peu avant midi, ce fut le rapport. Prenant la parole, le maréchal des logis de semaine dit : *"Le corvées sont très mal faites. Ceux qui les avaient à faire les referont demain !" Puis il poursuivit en martelant bien ses mots : "Et il y aura intérêt à ce quelles soient bien faites ! Si non ..."*

Et un brigadier de petite taille ajouta d'une voix qu'il s'efforçait de rendre sévère : *"Si non, ce sera le petit château !" Tout ça, c'était peu rassurant. Mais comment faire sans balai ? C'est alors que, voyant que je ne fumais pas, notre brigadier de pièce me dit : "Si vous me donnez vos cigarettes, je ne vous mettrai pas de corvée quand je serai de semaine". J'acceptai aussitôt cette proposition. Il tint sa promesse, mais mon tour revenait dès la semaine suivante.*

Cet après-midi-là nous reçûmes une nouvelle tenue ainsi qu'une deuxième paire de souliers. Dans quelques jours ce sera une tenue destinée à la parade et aux sorties, la tenue australienne.

*
* *

Le dimanche matin, troisième jour, le réveil n'eut lieu qu'à sept heures. Comme la veille, je fis ma corvée, empruntant à un autre soldat un balai plus convenable. Ce jour-là, aucun gradé ne fit d'observations. Par la suite, nous eûmes de vrais balais à la satisfaction de tous. A midi, nous eûmes un déjeuner bien amélioré, ce qui remontait le moral des soldats. L'après-midi, on nous demanda de descendre notre tabouret afin d'assister à une séance de cinéma dans la grande salle du quartier.

*
* *

Le lendemain, lundi, les choses sérieuses commencèrent. Désirant connaître chacun de ses hommes, notre chef de section nous reçut un par un dans un bureau. Quand vint mon tour, il me demanda si j'avais des frères qui avaient déjà fait leur service militaire. Je lui répondis alors que j'avais bien un frère plus âgé qui, déporté du travail, avait fait de la prison en Allemagne pour avoir fait passer une lettre à un prisonnier belge et qu'il était revenu malade et fatigué. Cet homme qui avait fait la guerre (il portait l'écusson "*Rhin et Danube*"), m'écouta avec compassion et me dit : "*Vous serez plus heureux ici qu'il ne l'a été là-bas !*"

Ces quelques mots me redonnèrent confiance. Ce même jour, nous fîmes la connaissance de notre commandant de batterie, le capitaine Le MENER, originaire du Finistère, ainsi que du lieutenant LOUBLIE, commandant la première section. Quelques jours plus tard, ce sera le tour de notre chef de corps, le lieutenant-colonel CAVAILLE.

Ainsi, chaque jour, le temps passait lentement tantôt à l'instruction intérieure, au sport, à la manoeuvre à pied, ainsi qu'à la descente des couleurs chaque soir, sauf le samedi et le dimanche. Le mot week-end n'était pas encore à la mode en ce temps-là.

*

* *

Un fusil Mauser fut ensuite attribué à chacun de nous. Dès lors, cette arme devait être impeccablement entretenue. Nous l'avions presque chaque jour avec nous pour l'instruction, le maniement d'arme, les tirs à Verthamon, à cinq kilomètres du quartier, où nous allions une fois par semaine et plus tard, pour la garde au quartier, parfois à l'extérieur, ou pour les défilés.

Nous fîmes ensuite connaissance avec les canons anti-aériens, des 88 flak allemands. En artillerie légère nous avions le 40 Beaufort et le 25 C.A., très maniable et vite mis en batterie. Je n'aurai pas tout dit si je ne parlais pas de la mitrailleuse 12-7 à refroidissement, soit à air, soit à eau.

*

* *

Le mardi premier novembre, jour de la Toussaint, un aumonier militaire était venu dire une messe dans la matinée. Cela se passa dans la salle où, précédemment, il y eut une séance de cinéma. Nous étions un petit groupe de canonnières à y assister. Cet aumonier avait les galons de capitaine. S'adressant à nous lors de son sermon il dit : "*Vous verrez, votre séjour au 403 passera très vite*".

L'après midi, nous allâmes tous nous promener à Arcachon. Prenant place dans des camions bâchés, des G.M.C., ce fut pour découvrir, sur notre route, une partie de la forêt landaise récemment détruite par les incendies. Comme beaucoup d'entre nous, ce fut la première fois que je vis la mer. Lorsque nous rentrâmes au quartier, la nuit était venue.

*

* *

Après deux semaines de service, nous fûmes autorisés à sortir en ville ; un petit espace de liberté et de détente après avoir franchi la grille du poste de garde. Une nouvelle corvée nous attendait en ce mois de novembre. Chaque jour, en dehors des heures de travail, nous devions ramasser les feuilles de magnifiques platanes qui, sur deux rangées, entouraient la cour d'honneur. Cela ne nous laissait que très peu de temps libre.

Un mois était ainsi passé, trop lentement à notre gré. Cela faisait tout de même un douzième. Nous le marquions en faisant une coche sur le manche de notre couteau. Ce fut le

temps de recevoir les piqûres (Dyphtérie, Tétanos et Typhoïde). Cela rendait malade nous disait-on. Il fallait garder le lit, rester au chaud, ne pas manger surtout, sauf un quart de bouillon pris le soir dans nos chambres. Les sorties bien sûr étaient interdites. D'ailleurs, le quartier était consigné du vendredi, jour de la piqûre, au dimanche soir. Cela se produira lors des deux prochains rappels à quinze jours d'intervalle.

*

* *

Un jour, nous étions rassemblés pour le rapport de midi où nous écoutions quelques passages de la décision du colonel, lus par le maréchal des logis de semaine. Mais ce jour-là, ce fut l'adjudant de batterie, le maréchal des logis chef, VERGNAUD, originaire de Vivonne qui, prenant la parole d'une voix grave, nous dit : *"La nouvelle que j'ai à vous apprendre n'est pas bien gaie, surtout pour les anciens qui l'ont connu. Le lieutenant Du PEYRAT vient de mourir"*.

Ce jeune officier qui avait vingt-quatre ans était promis à une brillante carrière militaire. Son père était d'ailleurs général de brigade. L'adjudant ROUS était alors officiellement le chef de la deuxième section. Le lendemain, tous les canonniers de la batterie assistaient à la cérémonie religieuse dite dans la chapelle de l'hôpital Robert Piquet. Un détachement d'hommes en armes lui rendit les honneurs.

*

* *

Peu à peu, les fêtes de fin d'année approchaient et comme un arbre de Noël était prévu à l'intention des enfants des officiers et sous-officiers du régiment, l'aspirant RICHARD nous apprenait des chants. De même, un orchestre composé de canonniers répétait aussi chaque soir.

*

* *

La moitié des hommes du 403 partit en permission de cinq jours pour Noël. C'était trois jours avant. Ce jour-là, alors que je sortai de l'infirmerie, soigné pour une bronchite, je constatais un certain relâchement dans la discipline. Le soir du vingt-quatre décembre les lumières restaient allumées malgré l'extinction des feux. Sur le coup de minuit on entendait les cloches de Bordeaux. Dans la chambre des sous-officiers, il y avait un poste de radio, propriété de l'un d'eux. De notre chambre, on pouvait entendre des chants de Noël.

Ce jour-là, dimanche vingt-cinq, on nous demanda de mettre notre tenue de sortie pour aller au réfectoire. *"C'est Noël, ne l'oubliez-pas"*, nous dit le MDL ROUSSELIÈRE. Le réfectoire était décoré pour la circonstance. Le repas fut digne d'un repas de Noël. Le jour suivant, alors que les premiers permissionnaires étaient de retour, à notre tour, nous partîmes en permission.

Prenant l'express de seize heures quarante-cinq à Bordeaux, il y eut correspondance à Angoulême ce qui fit que, par l'omnibus, j'arrivai à Anché-Voulon le soir même vers vingt heures trente. Arrivé à la maison, mon désir fut de prendre un bon bol de café au lait avec une bonne tartine de pain grillée et beurrée, chose que je n'avais pas goûté depuis plus de deux mois. Ces cinq jours passèrent très vite et le mardi trois janvier 1950 au soir, je repris le train pour Bordeaux, retrouvant mon régiment et la vie de soldat.

*

* *

IL Y A 100 ANS



Table Alphabétique des Actes de Naissances dressés pendant l'année 1909.

Nos d'ordre	Nos des actes	Noms & Prénoms des Nouveaux-nés	Dates des naissances
1	4	Barillet Armande-Denis-Jeanne	14 Avril
2	10	Bernard Raymond	15 Août
3	1	Héroult Marie-Jeanne	19 Janvier
4	5	Lecoindre Hilario-Marie Joseph-Louis	16 avril
5	3	Melin André	27 mars
6	2	Neveu Maurice-Joseph	2 février
7	6	Pasquet Marcel	29 avril
8	7	Seigneurin Raymond	5 mai
9	11	Chebeault Louis-Marie-Joseph	19 octobre
10	8	Viaud Marie-Louise	20 Juin
11	9	Viaud Marie-Madeleine	20 Juin
12	12	Vivien Marie	6 Novembre

Fait, clos et arrêté la présente Table certifiée conforme
au Registre.

Mairie d'Anché le trente et un décembre mil neuf cent neuf.

Le Maire,

J. Renaud ou Proulx

Tableau Alphabetique des Actes de Mariages dressés pendant l'année 1909.

N ^{os} d'ordre	N ^{os} des actes	Noms et Prénoms des Mariés	Dates des actes
1	2	Bachelier Lucie & Chébaud George	20 février
2	3	Cireau Armand-Charles Louis & Didié Marie-Louise	17 mai
3	6	Nicoulaud Louis & Errachon Amélie	27 octobre
4	7	Pouveau Pierre Cément & Pasquet Marie-Louise	6 Novembre
5	1	Sauvant Louis & Chébaud Jeanne-Marcelle	20 février
6	5	Véron Adolphe & Arnault Eugénie	27 septembre
7	4	Vincelot Narcisse & Boulet Marie-Léonide	24 Juin

Table Alphabetique des Actes de Décès dressés pendant l'année 1909.

N ^{os} d'ordre	N ^{os} des actes	Noms et Prénoms des Décédés	Dates des Décès
1	1	Bouchet Jean	2 Janvier
2	8	Boury Madeleine	16 avril
3	3	Clavière François	12 Janvier
4	7	Deboz Marie-Madeleine	8 avril
5	6	Pauveau Monique	14 mars
+	6	5 Girard Marie	12 février
7	4	Hécault Marie-Germaine	21 Janvier
+	8	2 Girard Marie-Berthe-Alexandrine	21 Janvier
9	9	Pasquet Marcel	24 mai

FLEURISSEMENT

MAISONS FLEURIES

Concours communal 2009

Comme chaque année notre commune est inscrite au concours départemental des villages et des maisons fleuries.

Le jury du Département passera le 3 juillet prochain pour voir le fleurissement des espaces publics de la commune, mais aussi l'effort réalisé par les particuliers qui contribuent largement à la réussite d'Anché depuis 1989.

Pour le concours communal des maisons fleuries, c'est une commission communale qui juge, sans inscription préalable, la qualité du fleurissement des particuliers, en passant dans les villages. Des photos sont nécessaires ; quelques unes sont réalisées par des membres du jury communal mais, si vous avez des photos de votre maison fleurie (et à différentes périodes de l'année pour mettre en valeur l'étendue du fleurissement), n'hésitez pas à les communiquer à la mairie (anche@cg86.fr) ; les fleurs doivent être visibles de la voie publique et vous prendrez soin de ne pas laisser d'élément inopportun sur les photos (tuyaux d'arrosage, bidons, volets fermés ...).

La qualité des photos est importante pour permettre le choix du jury départemental. Certaines seront sélectionnées pour être envoyées au Comité de Tourisme de Poitiers pour concourir au niveau du département (chaque année une ou des maisons d'Anché sont primées dans différentes catégories). Mais les photos envoyées au Conseil Général ne sont pas restituées.

Votre participation est essentielle pour accompagner la volonté de la municipalité d'embellir de cadre de vie, pour conforter l'effort de la commune et lui permettre un meilleur classement.

Aussi nous comptons sur vous tous, comme par le passé.

C. C. A. S.

PRESIDENTE: Mme Martine MOUSSERION.

MEMBRES délégués du Conseil : Mmes Béatrice CARDINEAU, Sophie de LAUZON, Marinette FAYOUX ; Ms. Jacques DESCHAMPS, Claude MALLET, Patrick GORMALLY, Bertrand THIBAUT ;

Délégués de l'Administration : Mmes Monique GARETIER, Céline BROSSARD, Florence RAMET, Patricia EHRHART, Rebecca BLANDIN ; M. Pascal JAMAIN ; Mme Marie AUGÉ

DEJEUNER DES RETRAITES

Renouant avec la tradition, et comme ils sont maintenant redevenus nombreux, ce sont les membres du CCAS eux même qui ont cuisiné le repas des retraités, le dimanche 15 février.

En ce beau jour d'hiver, cette douzaine de bénévoles a œuvré efficacement pour servir les soixante convives rassemblés dans la salle des fêtes pour se restaurer mais, surtout, pour goûter un bon moment entre amis et voisins.

Au menu : velouté de légumes, assiette de pains de poissons, noix de veau forestière et « puits d'amour » en dessert (clin d'œil à la Saint-Valentin!)

L'ambiance était bonne, certains de l'équipe municipale mettant les bouchées doubles pour amuser leurs aînés et partager le plaisir de la rencontre. Après s'être biens sustentés et avoir beaucoup ri et chanté, la nuit venant, les invités se sont séparés fort satisfaits de leur journée.



vie associative et animations

Union Nationale des Combattants

Malgré leur effectif très réduit, les anciens combattants restent présents avec leurs drapeaux aux cérémonies patriotiques et aux obsèques de leurs camarades.

Ils sont affiliés au comité du Souvenir Français de Couhé qui tiendra son assemblée générale le

Mardi 20 octobre à 11 heures
à Romagne

Après le repas Georges MARIEL présentera le film :

« Mission Militaire Française en République Démocratique Allemande ».

Ce film a une valeur historique du temps de la guerre froide, face à l'Est.

Bien entendu vous êtes tous cordialement invités.

Inscriptions au 05.49.43.26.13 ou 05.49.87.77.03

François de LAUZON

Association BIEN VIVRE A ANCHE

Comme les années précédentes, l'Association Bien Vivre à Anché se prépare à organiser la 4ème édition du festival des ALTERNATIVES FESTIVES, le 29 Août prochain au Pré du Pont à partir de 18 heures 30.

Bien sûr, nous comptons vous accueillir nombreux à cette occasion... Toutefois, cette manifestation ne pourra se dérouler que si la totalité des groupes musicaux prévus répondent favorablement et donnent leur accord... Tout le monde sera prévenu !



Le Club de l'amitié

Le Club se réunit à la Salle des fêtes le premier et troisième mercredi du mois, dans l'après-midi.

La date du pique-nique du Club qui se déroule habituellement au Pré du Pont, pendant l'été, sera fixée prochainement.

Les Compagnons de la bonne humeur :

Les représentations théâtrales ont eu lieu les 28 février et 7 et 8 mars pour Anché. Le public était très nombreux, la salle était pleine à chaque représentation ... il convient d'être à l'heure si l'on veut trouver place, qu'on se le dise ! Sinon, on peut tout de même aller dans l'une des autres communes où se produit la troupe pour voir les pièces.

ACCA

L'assemblée générale de l'ACCA s'est tenue à la salle des fêtes le vendredi 3 juillet.

La chasse sera ouverte du dimanche 13 septembre 2009 à 8 H au dimanche 28 février 2010 au soir.



SEnsuyt le Jardin de
plaisance & fleur de re-
thorique contenant
pluseurs beaulx liures/comme le dōnet de noblesse baille
au roy Charles. viij. Le chief de ioyeulete/auec plusieurs
aultres en grant nombre/comme vous pourres veoir par
la table de ce present liure. Imprime nouuellemēt a Lyon.

La dame



L'amant



Les vend a Lyon en la rue
merciere pres de saint Anthoyne
chez Martin Bouillon.



SONT-ILS PASSÉS À ANCHÉ ? **(Deuxième partie)**

Le fanum

Un fanum ou résidence romaine existait sur la commune dès 200 et de très importants vestiges, notamment deux sarcophages (tombes en pierre) ont été découverts dans un champ en 2000. Chacun contient un squelette parfaitement conservé et les sarcophages sont conservés dans la chapelle de la Vierge dans l'église Saint-Martin d'Anché.

Clovis et Alaric :

Au printemps 507, sous le commandement de Clovis et de son fils aîné Thierry, les Francs franchissent la Loire et se dirigent vers Poitiers. Les Wisigoths, sous la conduite du roi Alaric II, marchent au nord pour limiter sa progression. Alaric décide d'engager le combat qui a lieu dans la plaine de Vouillé près de Poitiers, ou à Voulon selon certains. Alaric est tué par Clovis pour qui cette victoire ouvre la route du Midi; Clovis réussit à conquérir Toulouse ainsi que l'Aquitaine, la Gascogne, le Languedoc et le Limousin. Si la bataille a eu lieu à Voulon le territoire de notre commune a dû être affecté ; si le lieu était à Vouillé la route du sud entreprise par Clovis passait toujours près de chez nous, même au 6^e siècle.

Charles Martel et Abd Er Rahman :

Le 10 octobre 732, près de Vouillé, Charles Martel, roi des Francs, se trouve face à face avec les Sarrasins, les troupes arabes commandées par le Gouverneur d'Andalousie, Abd Er Rahman. Afin de faire du butin ces derniers s'étaient déjà emparés de Bordeaux, avaient ensuite pillé Poitiers et s'apprêtaient à mettre à sac la ville de Tours lorsque Charles Martel décide d'intervenir. Lors de la bataille de Vouillé, le 17 octobre les Francs sont victorieux grâce à leurs armes et protections en fer et suite à l'erreur de l'ennemi qui a voulu à tout prix protéger son butin au lieu de poursuivre le combat. Anché était toujours sur le chemin du sud, celui de la retraite des vaincus.

Anciacus

Le fief d'Anché est mentionné dès 838 et le village a sans doute pris le nom d'*Anciacus*, qui a donné son nom à la famille propriétaire du lieu, les d'Anché qui ont possédé le lieu de 1100 à 1700. Vous

trouverez plus loin quelques détails sur trois d'entre eux : Robert d'Anché (12^e siècle) qui émigra en Angleterre et peut-être en Irlande ; Pierre d'Anché (15^e siècle) poète connu à son époque et dont les œuvres figurent toujours dans certaines anthologies de poésie française ; Claude (du Bellay du Plessis) d'Anché, protestant qui dût fuir la France en 1682 et qui devint un personnage important en Prusse.

Robert d'Anché

En 1100 un certain Robert d'Anché était fixé dans le sud-ouest de l'Angleterre ; la « famille poitevine (...) était originaire du village d'Anché près de Couhé en Poitou » (Martim de Albuquerque, *Notes and Queries*, Oxford, 1891, p. 509). Le nom aurait survécu sous des formes viciées en Angleterre (Ank, Ankey), dans le sud est et le sud ouest. Sachant que les anglo-normands sont arrivés en Irlande en 1169 il n'est pas étonnant qu'on trouve encore de nos jours des familles irlandaises dont le patronyme est « Hankey », autre forme d'Anché.

Bertrand du Guesclin et le Prince noir :

En 1356, pendant la Guerre de Cent ans, lors de la bataille de Poitiers, Bertrand du Guesclin, qui avait repris Rennes aux Anglais se retrouve face à ceux-ci, que commande le Prince Noir, le long de la route Bordeaux-Poitiers. La bataille a lieu à Nouaillé-Maupertuis, la défaite française est dramatique et aux conséquences lourdes. De Nouaillé à Anché et à la route de Bordeaux il n'y a pas loin.

Jeanne d'Arc :

En 1429 Jeanne d'Arc, qui arrive de Chinon, est interrogée à Poitiers pendant trois semaines par les prélats et docteurs de l'Église avant d'être agréée par les autorités françaises et autorisée ensuite à porter des armes au nom du futur Charles VII.

Rabelais (1494-1553):

Né près de Chinon le célèbre écrivain fut moine franciscain à Fontenay-le-Comte et bénédictin à Ligugé avant d'entreprendre un véritable tour de France. Il est forcément passé non loin d'Anché sur le chemin de Montpellier où il a vécu. Certains considèrent que les *Marches du Clain*, où la rivière a creusé son lit dans la roche argilo-

calcaire, sont à l'origine des marches qu'empruntèrent les géants de Rabelais, Gargantua et Pantagruel.

Pierre d'Anché

La famille d'Anché, une « noble et ancienne famille du Poitou », a pris son nom de la terre d'Anché. On peut admirer leurs armoiries, « d'argent au lion de sable, couronné, armé et lampassé de gueules » à : <http://pagesperso-orange.fr/jm.ouvrard/armor/fami/a/anche.htm>.

Pierre d'Anché, qui a vécu à la fin du 15^e siècle, était « seigneur de la Brosse, écuyer du Roi et commissaire aux revues dans les années 1489, 1491 et 1497. » Il est l'auteur de nombreux poèmes : *La Bonne ballade*; le rondeau, *Gardez-vous bien de ce fauveau* qui a été mis en musique par Alexander Agricola (1445-1506), compositeur franco-flamand très connu en Europe autour de 1500 et qui a été le collègue de Josquin des Prés à Milan; *L'Epytaphe du bon cappitaine Sallezart* (cité dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, Droz, 1925); *Pour blasonner un cheval proprement*; *Le Blason des bons vins de France* (cité dans le *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, 1955); *Le Blason de la belle fille* « *Une dame d'excellente beaulté* », poème érotique typique de l'époque, qui est parfois attribué à tort à François Villon et qui figure dans *l'Anthologie de poésie érotique*. Claude Pichois, le célèbre comparatiste, écrivit de l'auteur dans son *Moyen Age*, (Artaud, 1971), que Pierre d'Anché « sait mieux faire le blason d'un cheval ou d'un vin de France que celui d'une belle fille ». Pierre d'Anché, contemporain de Charles d'Orléans, à qui certains de ses poèmes ont été également attribués à tort, s'est marié deux fois, avec Ysabeau de Pardaillan et puis avec Guyonne de Chabannais Comporté qui décéda le 25 juin 1520. Le poète contemporain, André de la Vigne a rendu un hommage en acrostiche à Pierre d'Anché dans une *Ballade* intitulée : « *Parfaict esprit en l'art de rhetorique* »; Notre commune avait donc son écrivain dès le 15^e siècle et vous trouverez plus loin un de ses textes les plus célèbres, *La Bonne Ballade*. Nous proposons d'en reproduire d'autres au cours des numéros à venir du *Bulletin municipal*. Nous disposons également de la partition de « *Gardez-vous bien de ce fauveau* », paroles de Pierre d'Anché et mis en musique par Alexander Agricola : et espérons qu'un jour nous pourrons l'entendre chanter de nouveau à Anché! Bonne lecture!

Coligny et le comte de Lude:

Pendant les guerres de religion, en 1569 l'amiral de Coligny, protestant de son état, venant du sud à la tête d'une armée huguenote, met le siège devant Poitiers défendu par le très catholique comte du Lude et où le duc de Guise s'était réfugié. Après sept semaines, au moment de prendre la ville, Coligny doit lever le siège devant l'avance de l'armée royale, qu'il rencontre au nord-ouest de Poitiers à Moncontour. Il perd la bataille mais réussit à descendre vers le sud et à reconstituer une armée par la suite. Son armée et celle du Lude sont forcément passées non loin d'Anché où le *Café des amis* porte en sa façade une plaque sculptée, répertoriée dès 1861 par les archéologues de Civray, et indiquant qu'il s'agissait du :

*Logis du capitaine Walto
capitaine de la garde
de monseigneur le comte du Lude
1565*

Walto, dont on connaît peu de choses, était certainement l'équivalent du maire à l'époque et était à la solde du comte de Lude, gouverneur de la province royale du Poitou et persécuteur des protestants à cette époque..

Ravaillac :

Ravaillac, né à Angoulême en 1577, aurait acheté dans une coutellerie de Vivonne l'arme avec laquelle il poignarda Henri IV à Paris (celui qui prononça que « Paris vaut bien une messe ») ; l'assassin, qui aurait eu dans l'église Saint-Georges de Vivonne l'apparition « d'un infidèle enfermé dans un triangle d'épées », est-il passé aussi à Anché sur le chemin ? Et Henri IV sur le chemin du sud au nord entre le Béarn et Paris ?

Marie d'Anché

Les livres d'histoire parlent souvent des hommes mais on note aussi qu'une certaine Marie d'Anché épousa en 1595 Jacques de Beauchamp dont le château de Bussac avait accueilli le culte protestant. Une autre Marie d'Anché, fille de Jean seigneur du Fraisse et de Marie du Jau, épousa en 1633 Isaac de Beauchamp.

Les dragonnades

Les dragonnades, campagne anti-protestante qui sévit en Poitou de 1681 à 1685, peu de temps avant la révocation de l'Edit de Nantes et suite aux ordres de Louvois, comportait le logement forcé de dragons, soldats du roi, chez les huguenots. Ceux-ci étaient pillés et maltraités jusqu'à l'abjuration. Les du Bellay du Plessis d'Anché en furent-ils victimes avant de s'exiler en Prusse?

Marie Stuart :

Marie Stuart, élevée en France et reine d'Écosse, connaissait-elle le château de Fonsalmois qui a été construit par son écuyer?

Claude du Bellay d'Anché

Claude Bellay d'Anché, protestant de son état, a dû fuir le pays en 1682 avant la révocation de l'Édit de Nantes; « seigneur d'Anché », et frère de Théodore du Bellay, seigneur de Montbrelais (près de Ceaux), qu'on considérait également comme un réfugié de marque et que cite Ferdinand Brunot dans son livre, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, A. Colin, 1917. On peut lire leur histoire dans le livre de Charles Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France*, (1853) dont la page de titre est reproduite plus loin dans ce *Bulletin*. Dans le *Bulletin historique et littéraire* de la Société de l'histoire du protestantisme français (1902) on cite les diverses personnes ayant profité de permissions afin de quitter la France au 17^e siècle avec un passeport du roi de France:

*« Enfin, parmi ces permissions, j'en mets deux à part, qui méritent d'être citées, l'une parce qu'elle concerne un des réfugiés qui jouèrent un rôle actif dans la colonie berlinoise, l'autre à cause des détails très précis qu'elle contient. La première est en faveur de Claude du Bellay, seigneur d'Anché, et frère de Théodore du Bellay, seigneur de Montbrelais, un réfugié de marque; elle porte la date du 3 octobre 1682 :
« Aujourd'huy 3 octobre 1682, le Roy estant à Chambord, ayant esgard à la très humble suplication qui luy a esté faite par le S' de Spanheim envoyé extraordinaire de M^{'''} l'El' de Brs, Sa Majesté a permis et permet au S^{''} Danché, gentilhomme de la province de Poictou. de sortir du royaume pour aller au service de Son Altesse Electorale en qualité de gouverneur d'un de ses fils, nonobstant la déclaration de 1669 et toutes autres ordonnances à ce contraires.*

La pièce est suivie d'un passeport de même date, qui permet à D'Anché « de mener avec luy sa femme, une fille de chambre, un cocher et deux lacquais- ».

Les d'Anché, dont les armoiries sont : « D'argent au lion de sable, couronné, armé et lampassé de gueules » étaient une « Noble et ancienne famille du Poitou, qui semble avoir pris son nom de la terre d'ANCHÉ, aujourd'hui commune du canton de Couhé (Vienne). » Guillaume d'Anché vivait en 1479, était le frère du poète Pierre d'Anché dont l'activité est notée : « commissaire aux revues dans les années 1489, 1491 et 1497. » Par ailleurs : « Les descendants de Guillaume se sont divisés en plusieurs branches » dont les seigneurs du Puy d'Anché, de Bourleuf, des Renardières et de Bessé entre autres. (<http://pagesperso-orange.fr/jm.ouvrard/armor/fami/a/anche.htm>).

Divers livres d'histoire sur les Huguenots réfugiés à l'étranger, mais surtout les 14 volumes manuscrits du pasteur Jean Rivierre, *Livre d'or des Protestants du Poitou persécutés pour la foi*, dont l'original est conservé aux Archives départementales de la Vienne à Poitiers, racontent que Claude du Bellay d'Anché fut nommé chambellan de Frédéric-Guillaume, Electeur du Brandebourg tout en étant chargé, tout comme le comte de Beauveau, de porter des soins aux réfugiés protestants du Poitou et de l'Anjou. Il a été nommé également précepteur des trois margraves, c'est-à-dire les enfants de l'Électeur : Albert Frédéric, Charles Philippe et Chrétien Louis. Né à Thouars en 1627, gentilhomme du duc de la Trémoille, Claude du Bellay du Plessis d'Anché tenait son titre du lieu-dit « Le Plessis » que sa mère, Jeanne Herbert de Bellefonds, apporta en dot à Zacharie du Bellay en 1613 ou 1614. Les du Bellay, « grande famille de noblesse hugenote sortie du Puy d'Anché (Limalonges), établie autour de Thouars et Parthenay, émigrée presque tout entière en Prusse. Une demoiselle de Puy d'Anché est reçue religieuse à l'U.C. de Poitiers le 24.2.1725. » (J. Rivierre) Henri du Bellay reçoit « en partage sur la succession de son père la terre du Plessis d'Anché, près de Couhé. Il s'éloigna alors de Thouars, devint membre de l'église domestique des Couhé-Vérac. » (*Correspondance de Zacharie du Bellay, sieur du Plessis. (1772-1644)*, J-L Tulot). Claude, émigré à Berlin avec son épouse, « une fille de chambre, un cocher, et deux laquais », y mourut en 1694 sans avoir laissé d'enfants de son mariage avec Marie de Rogier ; mais son frère Théodore, devenu conseiller d'ambassade de l'Électeur, lui a survécu (+ 1711) ; leur sœur Charlotte du Bellay (+ en 1712 à Berlin à l'âge de 80 ans) était la veuve de Fouquet, seigneur de Bournezeau, une famille poitevine qui avait épousé le protestantisme dès 1562. Plus tard un certain Matthieu d'Anché, qui avait vécu longtemps à Genève, a été refusé

comme professeur de théologie à Lyon. Leurs voisins au Plessis d'Anché étaient-ils « Cezart Chasteignier », seigneur du Rouvre et sieur du Plesi d'Anché (+1617) qui avait épousé Renée, dame du Plessis d'Anché le 13 septembre 1581 (<http://pagesperso-orange.fr/jm.ouvrard/armor/fami/l/greze.htm>) et leurs successeurs étaient-ils « Chastaignier sieur du Plesi » dont l'épouse Radegonde (+1703) est également enterrée sous la dalle funéraire sculptée de l'église d'Anché ? En tout cas les d'Anché ont essaimé dans la région et au-delà et la terre du Plessis d'Anché a bien figuré dans leur nom.

On trouve de nos jours et surtout dans le 86, 79, 16, 17, 33 et 44 ainsi qu'en Île-de-France (75, 78, 93, 94, 95) plusieurs variations du nom : DANCHET, ANCHET, DANCHE, DANCHÉ, ANCHER, ANQUET, HANCHÉ, ANKE, HANKEY, HANQUET, HANQUER, HANQUÉ, HANCKÉ. Les HANKE, HENCHE, HENCHES, HANCKE, HENQUET, DANECH, DANKE, ENSCH, HEMCHE sont sans doute issus du même nom, sans oublier les « cousins » d'Angleterre et d'Irlande !



d'ANCHÉ



D'argent au lion de sable, couronné, armé et lampassé de gueules.

BONNE BALLADE
Par Pierre d'Anché
(dit Pierre d'Anthe ou Danthe)

*Argent prent villes & chasteaux,
 Sans coup frapper, quant il foisonne :
 Argent fait couvrir grans basteaulx,
 Tant que la mer cerne & vironne,
 D'une mauvaise cause bonne ;
 Argent corrompt loix & editz.
 Reste sans plus qu'argent ne donne
 Santé, ieunesse & paradis.*

*Argent fait avoir gros morceaulx,
 Bons vins, molz litz pour la personne,
 Ediffices & iouvenceaulx,
 Soye, drap d'or, chaisne tres bonne,
 Martres, ioyaulx, belle mignonne,
 Gendarmes vaillans & hardis :
 Reste sans plus qu'argent ne donne
 Santé, ieunesse & paradis.*

*Argent fait evesques nouveaulx,
 Tous prelates à large couronne,
 Cardinaulx à rouges chappeaulx,
 Abbesse d'une ieune nonne ;
 Argent pechez soult & pardonne,
 Argent fait tout sans contredict :
 Reste sans plus qu'argent ne donne
 Santé, ieunesse & paradis.*

*Prince, l'argent nous habuandonne
 Chevaulx bruyans & estourdiz :
 Reste sans plus qu'argent ne donne
 Santé, ieunesse & paradis.*

¹ A. Joly, *Epitaphe de Triboulet ensemble le Débat du Boucanier et du Gorrier et autres poésies inédites du XVe et XVIe siècles*, Lyon, 1867, p. 68.

Charles Weiss (1853)

Professeur d'histoire au lycée Bonaparte

Histoire des réfugiés protestants de France

depuis la révocation de l'Édit de Nantes
jusqu'à nos jours.

TOME PREMIER

Un document produit en version numérique par Gustave Swaelens, bénévole,
Journaliste à la retraite, Suisse.
Courriel: gjswaelens@bluewin.ch

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html
Fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

COIN BIBLIOTHEQUE

Né sur le territoire de la commune d'Usson du Poitou, François, alors âgé de 20 ans, va tirer un "mauvais numéro" au tirage au sort de la conscription(pour être conscrit).

C'était en 1852. Ce jeune domestique paysan n'a pas l'argent nécessaire pour "se payer" un remplaçant. Il doit donc faire "son devoir" et partir soldat pour sept longues années et ce, malgré la remarque révélée par le registres des Archives départementales de Poitiers : " faiblesse de complexion". C'est ainsi que, bien involontairement, François est devenu "voltigeur de l'armée de Napoléon III et s'est retrouvé aux premières lignes à la bataille de Solférino.

S'en suit une incroyable épopée du Poitou à Solférino, racontée par l'arrière petit fils de ce soldat "malgré lui"

Le récit est criant de vérité historique et poignant quant aux réalités quotidiennes qui faisaient les "us et coutumes" de notre campagne poitevine à cette époque.

L'auteur, Philippe MESMIN, tel un peintre, sait nous donner toute une palette très précise des odeurs, des couleurs, des conversations de cette époque .Pour ce faire, il n'hésite pas à nous restituer (et c'est ce qui m'a à la fois plu et ému) certaines expressions patoisantes ou (pour ne pas vexer les puristes) en français "écorché" de ben cheu nau :

p. 224 de sabots qui *feurlassent* (qui tintent)
comment *quitte attifé* (que tu es habillé)

p. 240

Tu t'mouches pas avec un dail (tu te privas de rien)

La description (p. 81) de la vie chez François replonge tous ceux qui sont nés jusqu'en 1950 dans des réalités saisissantes : tirer l'eau au puits, se débarbouiller à l'aide du *siâ* et de *la coussotte*.

Ce livre est illustré de nombreuses photos en couleurs et d'archives des armées.

La calligraphie en gros caractères aide bien à sa lisibilité;

Du "Poitou à Solférino" un roman de Philippe MESMIN, dont je vous recommande la lecture.

N.B l'auteur prépare actuellement un autre roman dédié au métier qu'exerçait son grand-père à Couhé- Vêrac : maréchal ferrant

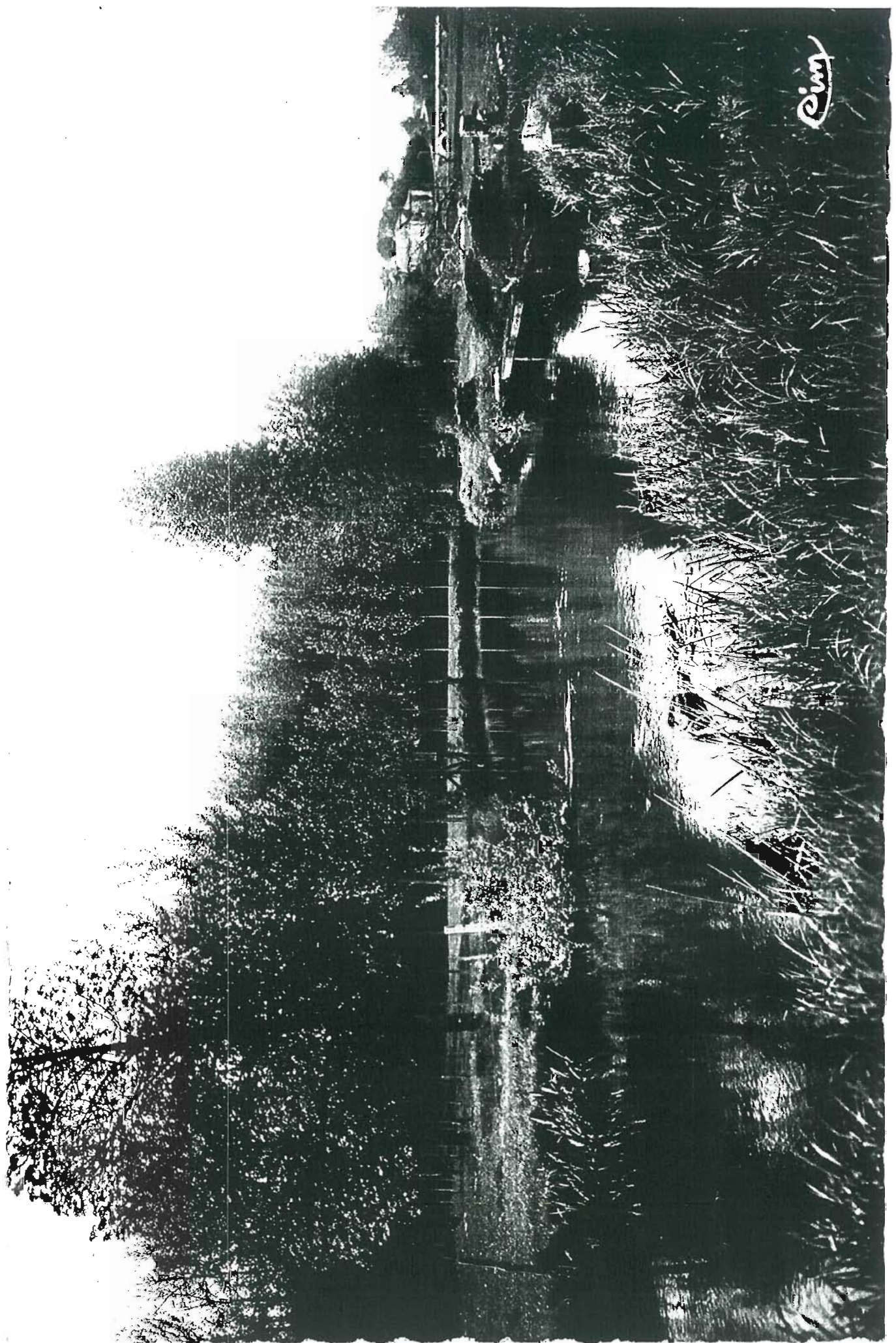
Claude FAYOUX

La Baignade

Cette carte postale ancienne d'Anché, qu'on peut dater approximativement d'avant 1940, présente un lieu de la commune d'Anché connu autrefois, il n'y a pas si longtemps que cela, où la population avait l'habitude de venir auprès du Clain pour se rafraîchir, surtout aux beaux jours.

La Baignade se trouve en bas du nouveau lotissement communal. On y accédait par le chemin qui part toujours de la route de Champagné le long de l'ancienne école communale entre les résidences de M. et Mme CARDINEAU et de M et Mme PINTRE d'un côté et la résidence de M. et Mme Jean MILLET de l'autre côté. Dans le fond de la photo, à droite, on aperçoit le Pont d'Anché, avec ses belles arches, et, à gauche, l'ancienne propriété TERNY, aujourd'hui la résidence de M et Mme RAMET et VUARNESSON, ainsi que la maison de feu Mme THEBAULT. Le débarcadère sur la droite a été installé afin de faciliter le plongeon dans la grande fosse de tous ceux et celles qui voulaient bien faire de la natation à cet endroit-là ; un plongeoir se trouvait en face, sur la gauche, mais on ne le voit pas sur la carte postale. Tout Anché venait à ***La Baignade***, surtout les sportifs, et les gens avaient l'habitude de s'y tenir au frais même sans se baigner. C'était « Anché Plage » d'avant le ***Pré du Pont*** de nos jours. N'oublions pas qu'il n'y avait ni eau courante ni salle de bains dans les maisons à cette époque-là et que les piscines étaient plutôt rares. Certains habitants se souviennent très bien de ce lieu et des jeux et événements sportifs qui avaient lieu alors à Anché : compétitions d'athlétisme, courses hippiques, courses d'ânes, concours de tir de carabine. Qui a eu l'idée de faire construire le débarcadère ? Les propriétaires du terrain ? Le curé ? L'instituteur ? En tout cas les jeunes de l'époque ont dû apprécier.

Merci à ceux et à celles qui pourraient apporter des précisions au sujet de ***La Baignade***.



Cin